

Alain ROUQUIÉ

maître de recherche à la Fondation nationale des Sciences politiques

(1985)

“Changement politique
et transformation
des régimes.”

In Traité de science politique,
Tome II : les régimes politiques contemporains

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Roger Gravel, bénévole,
Page web : http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_gravel_roger.html

à partir du texte de :

Alain ROUQUIÉ

“*Changement politique et transformation des régimes.*”

In ouvrage sous la direction de Madeleine Grawitz et Jean LECA,
TRAITÉ DE SCIENCE POLITIQUE. Tome 2. Les régimes politiques contemporains. Chapitre 6, pp. 599-634. Paris: Les Presses universitaires de France, 1re édition, 1985, 714 pp.

Jean Leca nous a accordé le 4 avril 2018 son autorisation de diffuser en accès libre à tous ce texte dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : Jean LECA : jean.leca@gmail.com

Police de caractères utilisées :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

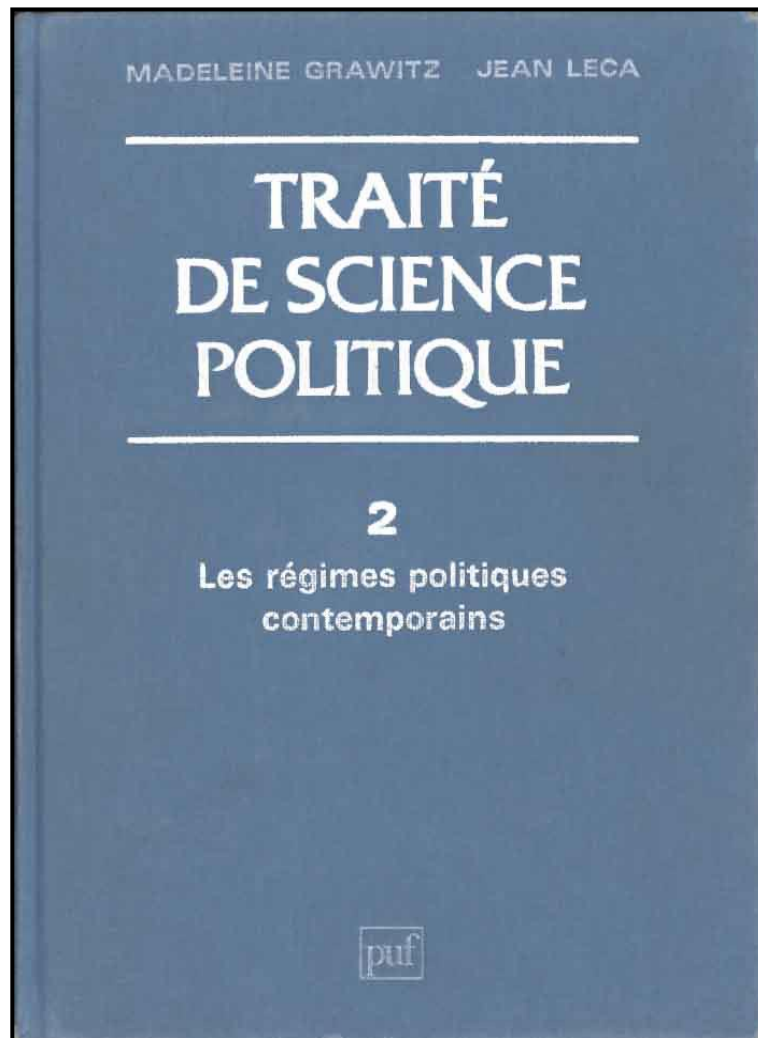
Édition numérique réalisée le 13 avril 2022 à Chicoutimi, Québec.



Alain ROUQUIÉ

maître de recherche à la Fondation nationale des Sciences politiques

“Changement politique
et transformation des régimes.”



In ouvrage sous la direction de Madeleine Grawitz et Jean LECA, **TRAITÉ DE SCIENCE POLITIQUE. Tome 2. Les régimes politiques contemporains.** Chapitre 6, pp. 599-634. Paris: Les Presses universitaires de France, 1re édition, 1985, 714 pp.

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[714]

TRAITÉ DE SCIENCE POLITIQUE.
Tome 2. Les régimes politiques contemporains

Table des matières

Chapitre VI. Changement politique et transformation des régimes,
par A. Rouquié [599]

1. Régimes et systèmes [600]
 2. Stabilité politique et changement [602]
 3. Les modalités de transformation des régimes politiques [605]
 4. Pourquoi le changement ? [608]
 - A. *La tentation de l'économie* [608]
 - B. *Changement sociétal et transformation des régimes* [610]
 - C. *La politique commande ?* [611]
 5. Catastrophes et transformation des régimes [613]
 6. Changement de régime ou changement dans le régime ? [615]
 7. Régimes de guerre et état d'exception [618]
 8. D'un régime à l'autre [619]
 9. L'émergence des autoritarismes [623]
 10. La reconstruction des démocraties [626]
- Bibliographie [630]

[599]

TRAITÉ DE SCIENCE POLITIQUE.
Tome 2. Les régimes politiques contemporains
DEUXIÈME PARTIE

Chapitre VI

“CHANGEMENT POLITIQUE ET TRANSFORMATION DES RÉGIMES.”

par Alain ROUQUIÉ

[Retour au sommaire](#)

Bien que nos républiques « immuables et changeantes » nous aient appris que les régimes eux aussi étaient mortels, la dynamique du politique reste un domaine encore peu exploré. Entre les philosophies de l’histoire évolutionnistes, prophétiques et globales et la micropolitique diachronique s’étend un vaste champ mal balisé. L’analyse empirique nous offre certes des études nombreuses et fines de l’évolution des comportements politiques individuels et collectifs ou des monographies historiques sur la naissance et la chute de régimes singuliers mais la politique comparée place surtout l’accent sur des typologies statiques (Almond, Powell, 1966 ; Apter, 1966 et 1973). La transformation des différents types de régimes n’entre pas dans son champ ou n’est que très seconde par rapport à ses préoccupations dominantes.

Les raisons de ce statut marginal du changement politique sont multiples. Elles tiennent pour l’essentiel à la logique des paradigmes explicatifs ou aux biais imposés par des présupposés idéologiques. Les adeptes du développement politique s’intéressent avant tout à l’expression politique que revêt la modernisation économique et sociale (Apter, 1966) quand ils n’adoptent pas une conception unilinéaire et

normative de la modernisation de la politique. Ainsi pour Organski, les étapes du développement politique correspondent aux différents stades du progrès socio-économique, de l'industrialisation primitive à l'« abondance » (Organski, 1973). Pour Lucien Pye qui s'interroge sur le moyen de « diriger et d'accélérer le développement politique » et de « transformer des sociétés traditionnelles en démocraties » (Pye et Verba, 1965, p. 4), le changement politique est principalement le passage d'un comportement « traditionnel » à des attitudes politiques « modernes ». Si l'approche de Huntington peut sembler moins ethnocentrique dans la mesure où il souligne le non-parallélisme entre le rythme de la modernisation sociale et le développement politique (Huntington, 1968) et introduit, non sans quelque arbitraire par rapport à sa théorie, la réversibilité de ce dernier processus (*political decay*) (Huntington, 1965), elle ne laisse pas moins de côté les mutations des types de gouvernement. En effet, pour Huntington c'est moins « la forme [600] que le degré de gouvernement qui compte » puisque le développement politique se résume à l'« institutionnalisation des organisations et des procédures ».

Ainsi le Montesquieu du livre VIII de *l'Esprit des lois* rapportant à la corruption des principes des trois gouvernements les mutations de l'ordre politique semble n'avoir pas fait école. Sans doute en partie parce que les modèles d'explication dominants évacuent le politique ou minimisent sa dynamique. On a suffisamment critiqué le « finalisme conservateur » de l'analyse fonctionnaliste pour ne pas y revenir. L'analyse systémique privilégie après Easton la « persistance des systèmes » et l'équilibre qui le rend possible, non le changement (Easton, 1966). Dans ces conditions les transformations des structures politiques, simples glissements d'un équilibre stable à un autre sont pour ainsi dire escamotées. À l'autre extrême du spectre idéologico-méthodologique certaines tendances du marxisme (contre Marx lui-même si sensible aux formes de gouvernement comme il l'a montré dans ses études classiques sur les convulsions exemplaires de la politique française de son temps) considèrent infiniment plus pertinent le changement des modes de production que celui des régimes politiques qui ne seraient au fond que les multiples travestissements de la dictature d'une classe. C'est pourquoi la réflexion théorique sur les mutations des régimes reste le plus souvent marginale chez les politologues les plus systématiques et une tentative de synthèse à cet

égard ne peut que relever d'un « bricolage » au sens lévi-straussien du terme à partir tant des marges, voire des creux, de la sociologie politique que des analyses des historiens.

1. Régimes et systèmes

[Retour au sommaire](#)

Les relations entre le changement politique et les transformations des régimes achoppent tout d'abord sur des imprécisions terminologiques. S'il est patent que les mutations des formes de gouvernement ne constituent qu'une partie du changement politique, celui-ci sous toutes ses formes et à ses différents niveaux conditionne et provoque celles-là. Par ailleurs, la notion même de *régime* fait problème. Traditionnellement, on désigne par ce terme les formes et les institutions gouvernementales (exemple : les régimes parlementaires ou présidentiels). Mais certains auteurs lui donnent une acception bien plus large touchant aux forces économiques et sociales (Burdeau, 1976, p. 169) et parler, par exemple, de « régime communiste » va bien au-delà des modalités institutionnelles d'exercice du pouvoir. Si l'on s'en tient à un sens limité et étroitement politique du terme, il convient alors pour notre propos, c'est-à-dire sous l'angle du changement, de distinguer comme le font de nombreux auteurs (Eckstein, 1971, p. 31) la *communauté politique*, les *autorités politiques* c'est-à-dire les détenteurs du pouvoir et les *politiques* qu'ils mettent en œuvre (*policies*), de l'ordre institutionnel et des formes du gouvernement qui constituent *stricto sensu* le régime. Distinction simple et qui semble tomber sous le sens. Pourtant, comment séparer sauf par un artifice ces différents niveaux de la réalité politique ? En effet, un changement de communauté nationale par amputation ou expansion n'est pas sans conséquence pour le fonctionnement des institutions. Même si on peut ne pas partager le déterminisme [601] territorial de Montesquieu qui considérait que « pour conserver les principes du gouvernement établi, il faut maintenir l'État dans la grandeur qu'il avait déjà, et que cet État changera d'esprit à mesure qu'on rétrécira ou qu'on étendra ses limites » (liv. VII, XX). L'arrivée au pouvoir d'hommes nouveaux ne venant pas de l'élite politique établie peut apparaître à l'opinion publique ou à ceux qui l'inspirent comme un véritable changement de

régime. Changement effectif si les politiques suivies s'adressent à de nouveaux acteurs collectifs et impliquent un réaménagement des règles du jeu dans le domaine symbolique ou distributif qui affecte l'agencement même de la forme institutionnelle du pouvoir.

Les rapports entre le changement politique et la transformation politique sont complexes, interactifs, voire dialectiques. De nombreuses composantes de la vie politique peuvent être modifiées sans que le régime change et un seul élément névralgique peut suffire à transformer radicalement la nature du pouvoir. Qui plus est, le même élément dans des contextes différents peut tantôt jouer un rôle décisif, tantôt ne modifier en rien l'essence du régime. Ainsi par exemple, ni l'établissement d'un scrutin de liste majoritaire en 1919, ni le rétablissement du scrutin uninominal à deux tours en 1927 ne transformèrent la III^e République. Tandis qu'en Guyana, dans les années soixante, l'introduction de la proportionnelle à la place du scrutin majoritaire destinée à limiter la représentation d'une des deux composantes ethniques du pays mit pratiquement fin au régime démocratique postcolonial (Schlesinger, 1966, p. 687).

Entre le changement « couteau de Jeannot » (dont on a changé successivement le manche et la lame mais qui est toujours le même couteau) et l'aphorisme lampéduzien (« Pour que rien ne change, il faut tout changer »), la transformation des régimes n'est pas d'une appréhension immédiate et aisée. Behavioristes et « systémistes » critiquent la nature juridique des concepts tirés de la théorie politique classique comme celui de régime (Almond et Powell, 1966, p. 10) et lui préfèrent généralement la notion de « système politique ». Parce que le système politique est constitué par un ensemble de rôles interdépendants ou/et par des interactions permettant l'« allocation légitimée et contraignante des ressources dans une société » (Easton, 1966, p. 147), ces approches introduisent une dimension culturelle et normative. Elles semblent englober la notion même de régime en la débordant. Ce niveau d'analyse ne saurait être évidemment négligé. D'autant que plusieurs régimes peuvent être l'expression d'un même système pratiquement inchangé. De la IV^e à la V^e République en France, assiste-t-on réellement à un changement de système politique ? De même dans des sociétés à alternance démocratique/autoritaire comme certains pays d'Amérique du Sud, le passage d'un régime à un autre laisse subsister un système identique marqué par une culture

politique autoritaire ou prétorienne et une quasi-légitimation de la participation des professionnels de la force. Autrement dit, les régimes politiques peuvent apparaître comme transitoires à l'intérieur d'un même système dont l'évolution ou la transformation obéirait à un rythme infiniment plus lent parce que mettant en jeu les forces profondes des comportements et des valeurs. Il semble particulièrement important, qui plus est, de ne pas confondre ces deux niveaux d'analyse, notamment en ce qui concerne la difficile évaluation de la stabilité politique.

[602]

2. Stabilité politique et changement

[Retour au sommaire](#)

En effet, suivant le niveau où se place l'observateur, les critères de la stabilité politique sont différents, et le rapport au changement politique varie. La stabilité politique n'est pas l'immobilisme. Elle permet d'appréhender le changement et la transformation, elle est étroitement liée aux modifications des régimes politiques. Il y a même un paradoxe de la stabilité : elle ne va pas sans le changement. En effet, les régimes politiques comme n'importe quel organisme changent continuellement (Eckstein, 1971, p. 29) pour s'adapter à l'évolution ou aux mutations de leur environnement. La capacité d'un régime à effectuer cet accommodement au changement social et à la conjoncture est essentielle pour sa stabilité, c'est-à-dire pour éviter les ruptures politiques. Mais l'adaptation continue au changement ne finit-elle pas par transformer la nature même du régime en cause ? À partir de quand un régime cesse-t-il d'exister ou transforme-t-il ses modalités d'exercice du pouvoir de telle façon qu'une mutation se produise ? Ainsi le régime franquiste espagnol est-il le même en 1940 et en 1970. Peut-on simplement parler de deux phases d'une même forme de gouvernement ? Et la IV^e République, après le départ des ministres communistes en 1947 et la mise en place de la politique de « troisième force » connaît-elle simplement un tournant ou subit-elle une mutation plus significative ? On voit bien par là que stabilité et changement impliquent le repérage de *niveaux* et de *seuils* ou pour emprunter une

autre métaphore de *political ceilings* (Apter, 1973, p. 9). Reste à savoir ce qu'est réellement *a contrario* la stabilité.

Les recherches ou les théories sur les raisons de l'instabilité politique sont beaucoup plus nombreuses que les essais de définition de la stabilité des régimes ou des systèmes. Peut-être parce que de nombreux auteurs considèrent que l'équilibre va de soi et que seul le déséquilibre mérite explication. Quoi qu'il en soit la stabilité est souvent assimilée à la longévité des formes de gouvernement et à la durée (Lipset, 1963 ; Hurwitz, 1973). Ce qui ne va pas sans présenter quelques difficultés, et nécessiter des distinctions plus fines. Une longue dictature peut-elle être considérée comme plus stable que des gouvernements démocratiques successifs à périodicité fixe et limitée ? La faible durée des gouvernements et les crises ministérielles en série de certaines démocraties parlementaires « inébranlablement chancelantes » ne peuvent-elles pas aller de pair avec la permanence des régimes, comme dans le cas de la III^e République ou de l'Italie républicaine ? Il est, on le voit, difficile d'apprécier ce qui est stable et ce qui est instable. Et si l'instabilité gouvernementale était fonctionnelle pour la stabilité des régimes ?

On a pu tenter de mesurer la stabilité politique au niveau de violence qui affecte l'ordre public (Russett, 1963, p. 97 ; Feierabend, 1973). Mais outre que des données sur un tel phénomène sont difficiles à apprécier en raison de la faible fiabilité des sources (journalistiques ou officielles ?), des régimes peuvent être stables en dépit – ou à cause – d'un haut niveau d'agitation ou en présence de conflits violents mais périphériques qui peuvent même parfois légitimer le pouvoir : ainsi, la guérilla endémique en Colombie ou les convulsions ethniques [603] et locales dans la démocratie indienne presque depuis sa naissance. Plus significative comme indicateur serait la résistance aux menaces qui est directement liée aux soutiens du régime et donc à sa légitimité.

L'approche la plus directement opératoire de la stabilité est peut-être celle qui repose sur l'identité des régimes et donc intègre le changement dans sa définition (Dowding et Kimber, 1983). Ce qui assure la stabilité d'un régime n'est rien d'autre que la continuité de ses particularités distinctives, ce qui implique à la fois de spécifier les composantes diacritiques qui ne doivent pas changer pour que la forme du pouvoir reste la même et les éléments critiques qui doivent être

modifiés pour que le régime n'ait pas à se transformer de fond en comble.

Si après avoir distingué gouvernement et régime, on examine la stabilité sous l'angle du « système » politique, les interprétations diffèrent encore. Pour C. Ake qui adopte une conception interactive et relationnelle du système politique, la stabilité politique n'est que la « régularité du flux des échanges politiques » (Ake, 1974, p. 584), quand ce flux est régulier le système politique est stable. C'est-à-dire lorsque les attentes et les rôles correspondent au modèle d'interaction socialement fixé et reconnu. Mais l'incohérence du comportement individuel et collectif est déstabilisante. Dans cette même voie on aboutit à des paradoxes qui pour être extrêmes ne sont pas absurdes pour autant : des systèmes caractérisés par la fréquence des coups d'État, des crises constitutionnelles et des changements non programmés de l'exécutif, épitomé de l'instabilité apparente au niveau du régime peuvent être réputés stables parce que répondant à un flux régulier d'expectatives et de rôles politiques. Une telle approche rejoint les analyses d'Horowitz sur l'institutionnalisation de l'illégitimité en Amérique latine (Horowitz, 1969, pp. 3-28) et certaines interprétations empiriques de cas d'instabilité politique chronique (Rouquié, 1978 *a* et 1982, pp. 336-337).

Les tentatives d'explication de la stabilité se situent généralement au niveau des régimes et non des systèmes. Elles nous éclairent également sur les causes du changement. Les théories globales sont parfois d'une valeur limitée comme certaines de celles qui ont recours à une explication tautologique par la culture politique. Ainsi, les régimes stables seraient ceux des pays qui jouissent d'une « culture politique développée » (Finer, 1962, p. 86). Mais les explications culturelles ne sont évidemment pas toutes de ce type comme en témoigne la théorie de la congruence sociopolitique que l'on retrouve chez Eckstein (1961) et moins clairement chez Almond (1966) : pour le premier, la stabilité procède de la correspondance entre modèles d'autorité sociale et rapports d'autorité au sein du système politique, entre structure (des rôles) et culture politique pour le second. Les approches institutionnelles (Huntington, 1968) ou psychosociale (Gurr, 1968) présentent le risque d'être parfaitement réversibles, c'est-à-dire de rendre compte à la fois par les mêmes facteurs de la stabilité et de l'instabilité suivant les degrés de modernisation sociale et de tension

politique. L'excès d'association ne peut-il être déstabilisant et la « privation relative » ne peut-elle engendrer une résignation ou une apathie stabilisatrice ? (Morlino, 1980, p. 165).

La question de la légitimité est sans nul doute plus pertinente pour comprendre la stabilité des régimes que toutes les autres dimensions. Pour Lipset qui s'interroge [604] essentiellement sur le destin des démocraties, la stabilité dépend de « l'efficacité et de la légitimité du régime politique » (Lipset, 1963, p. 89). Il entend par « efficacité » le « rendement fonctionnel » tel que peuvent le concevoir « la majorité et les groupes puissants... ». Autrement dit, l'efficacité comme la légitimité dépend de la croyance et de la subjectivité des groupes sociaux. Cette grille ne nous donne aucun moyen de vérifier le degré d'adhésion qui rend possible la permanence du régime. La distinction de Richard Rose entre les deux dimensions de la « dynamique de l'autorité des régimes », l'obéissance (*compliance*) et le soutien (*support*), nous offre une piste intéressante (Rose, 1969) que complète la théorie d'Eckstein sur la « *performance* » politique (Eckstein, 1971). Pour celui-ci, un régime est stable quand il est légitime et légitime quand il apparaît « mériter le soutien » de la majorité des citoyens – ce qui correspond au cas de *high support* de la grille de Rose. L'obéissance volontaire (non coercitive) qui en résulte peut être testée dans le cas limite des pertes que font subir à certains groupes des politiques sectorielles qui vont à l'encontre de leurs intérêts. L'obéissance volontaire à des *value depriving policies* est même le critère du loyalisme politique dont bénéficie un régime à haute intensité de légitimité. Qu'un groupe social juge son intérêt supérieur à l'intérêt commun représenté par le pouvoir politique et il adoptera une attitude délégitimante et déstabilisatrice. L'interprétation d'Eckstein n'est pas très éloignée de la distinction faite par Easton entre « appui spécifique » et « appui diffus ».

Nous entrons là dans le domaine des limites de la légitimité des régimes sur lesquels nous ne nous étendrons pas mais qui est directement lié à leur transformation. Comme le remarque Bertrand de Jouvenel : « Si l'essence de la politique est le conflit, pourquoi respecter ses institutions ? » (Jouvenel, 1963, p. 253). Justement parce qu'il n'y a pas de « solution » en politique mais seulement des « arrangements », on ne peut maintenir les règles du jeu que si les enjeux sont modérés. Le tout ou rien, le jeu à somme nulle ont des

vertus délégitimantes même pour les régimes coercitifs et dictatoriaux. C'est pourquoi la superposition des conflits (religieux, civiques, économiques, sociaux) accroît le risque de confrontations inexpiables, propices aux bouleversements politiques (Dahl, 1956) tandis que l'appartenance multiple et diversifiée du citoyen (et pas seulement de l'électeur des systèmes représentatifs) abaisse les enjeux, favorise la modération. Hirschman a proposé une traduction économique des conditions d'équilibre politique dérivée de sa théorie sur la tolérance aux inégalités de revenus (*tunnel effect*) qui recoupe ces observations politico-culturelles (Hirschman, 1973 et 1979) en ce qui concerne les sociétés en développement. Pour lui, l'équilibre est obtenu quand il y a une certaine simultanéité entre la « fonction d'accumulation », qui signifie une inégalité forte des revenus, et la « fonction de réforme » qui permet aux groupes non bénéficiaires de supporter l'impact du développement. Lorsque la fonction de réforme apparaît trop tôt ou trop tard, le système est perturbé, la violence fait son apparition et la rupture (*breakdown*) n'est pas loin. Les conditions économiques de la légitimité ne sont pas comme on le voit sans rapport avec la transformation des régimes.

[605]

3. Les modalités de transformation des régimes politiques

[Retour au sommaire](#)

Qu'est-ce qui change dans un régime et comment ? Quel est le rapport à la nature du pouvoir d'un changement multiforme de toutes ses composantes ou au contraire d'une seule ? Quelle forme peut adopter ce changement ? Dans quelle direction, en passant par quel stade et selon quelles séquences s'effectue-t-il ? Avant de tenter de cerner la portée de ces questions essentielles, il est indispensable de revenir au repérage du niveau d'analyse. Les ruptures et les transformations peuvent dissimuler des continuités indéniables, les constantes aller de pair avec des mutations.

En effet, même les ruptures les plus cataclysmiques, les bouleversements révolutionnaires les plus radicaux peuvent être perçus

comme recouvrant une continuité objective et profonde. François Furet a bien mis à jour en ce qui concerne la Révolution française, la contradiction apparente entre l'interprétation tocquevillienne et l'histoire révolutionnaire, non sans noter au passage que Tocqueville n'a pas répondu à la question : « Pourquoi ce processus de continuité a-t-il emprunté la voie d'une révolution ? » (Furet, 1979, p. 39), pourquoi la Révolution était-elle nécessaire pour consolider l'état administratif et la société égalitaire dont le développement serait l'œuvre de l'Ancien Régime ? L'exemple extrême montre, comme le souligne également Furet, l'opacité et la distance entre l'action des protagonistes, voire leurs objectifs ou leurs discours et son sens réel. Il illustre aussi combien l'appréciation de la dynamique politique dépend de la perspective de l'observateur : régularités au milieu des soubresauts, développement harmonieux et suivi au sein du bruit et de la fureur. Les hommes savent-ils jamais quelle histoire ils font ?

Sans multiplier les exemples, deux cas où jouent à plein les paradoxes du continu et du discontinu permettent d'éclairer au-delà de l'énigme de la Révolution française cette question. La IV^e République s'est établie à la Libération en réaction contre la dictature traditionaliste de l'« État français ». Néanmoins, au-delà de la volonté manifeste des hommes politiques issus de la Résistance d'accentuer l'aspect de rupture avec un passé douloureux et honni, on a pu signaler que la République restaurée était à bien des égards l'héritière et la continuatrice du régime de Vichy dont elle a repris certains instruments institutionnels, voire certaines politiques, tandis que de nouveaux acteurs collectifs s'imposaient également dans les deux régimes (Hoffmann, 1963, pp. 75-78 ; Paxton, 1973 ; Fondation nationale des Sciences politiques, 1972). De même, que dire de la stabilité des attitudes et des comportements politiques à travers le temps et les régimes ? La stabilité géographique des préférences politiques tout au long de la III^e République signalée par André Siegfried ne se retrouve-t-elle pas à grands traits en Espagne dans deux régimes démocratiques différents séparés par une parenthèse autoritaire de quarante-cinq ans ? Certes, on a pu critiquer le postulat de la stabilité des comportements électoraux en mettant en doute la pertinence de l'unité d'analyse choisie (Meynaud et Lancelot, 1962) qui dissimulerait des [606] modifications importantes au niveau inférieur. L'existence de telles continuités est néanmoins troublante. Quels enseignements peut-on tirer de ces

courants souterrains qui transcendent les régimes ? Doit-on penser que ceux-ci sont des superstructures juridiques qui n'affectent ni n'expriment dans leurs profondeurs les systèmes politiques ? Les modifications des formes politiques ne seraient-elles que des aléas superficiels, simple houle à la surface des flots de l'histoire ? On peut en douter si l'on évoque le passage de la démocratie à l'autoritarisme par exemple qui provoque et suppose des transformations fondamentales de la participation et de la compétition, de la culture et des rôles politiques. Faux problème alors ? Sans doute pas. Mais simple mise en garde contre une surestimation globalisante du changement : même en passant d'un régime à son contraire si l'expression a un sens, tout ne change pas. Au-delà même du style politique propre à chaque nation, et procédant de son histoire qui fait par exemple que deux régimes autoritaires apparemment identiques et apparus dans une même aire culturelle semblent plus tributaires des régimes représentatifs précédents que des similarités apparentes du contrôle du pouvoir (Rouquié et Sidicaro, 1983), il est des noyaux durs des comportements, des valeurs et des mentalités qui affectent le politique mais ne cèdent pas à l'événementiel. Ainsi, il n'est pas évident comme l'affirme Huntington (1970, p. 310) que les relations entre changement macro-socio-économique et macro-politique passent toujours par la médiation des micro-changements politiques affectant les comportements des individus.

Une fois ces remarques faites qui ont pour objet de signaler les illusions des origines et du discours politique sur les « nouveaux régimes » dont partisans et adversaires s'accordent toujours pour souligner la totale (exaltante ou inacceptable) nouveauté (Siegfried, 1956), revenons aux modalités du changement ; il est sans doute fort artificiel ou pour le moins difficile de distinguer le *comment* du *pourquoi* dans ce domaine, dans la mesure où ces deux questions sont liées au « quand » qui les conditionne. Néanmoins, il est peut-être méthodologiquement utile de répertorier les formes, les niveaux ou les moyens, les directions et les conséquences des transformations de régime en les séparant des théories explicatives du changement.

Les transformations des régimes peuvent s'effectuer selon de multiples dimensions que l'on peut systématiser. Morlino à cet effet propose une grille très complète qui empiète même un peu sur l'étude

des causes du changement (Morlino, 1980, p. 39). Il distingue différents types de changement :

- (1) Continu discontinu ;
- (2) Pacifique/violent ;
- (3) Équilibré/déséquilibré ;
- (4) Fondamental/marginal ;
- (5) Accéléré/lent ;
- (6) Interne/externe.

Si la dernière dimension en faisant intervenir des événements qui provoquent le changement comme les défaites ou les occupations militaires relève plutôt de la recherche des causes, les autres distinctions sont opératoires et couvrent tout le champ des transformations possibles : par rupture ou par adaptation continue à des conditions changeantes (1), à travers des convulsions intestines ou de manière légale et contrôlée (2), par transformation totale (en passant d'un régime à un autre) ou au contraire de manière graduelle, adaptative (4). Cette [607] grille pose ainsi le problème des degrés, des seuils et des niveaux. Ce qui change dans un régime est parfois central à sa constitution ou à sa logique, parfois se trouve relativement extérieur à celui-ci mais l'affecte directement. Il est évident que le passage insensible ou brutal d'un principe de gouvernement, d'une norme d'organisation politique à une autre semble plus ressortir du domaine des révolutions que de celui des transformations des régimes. Néanmoins, si en Iran en février 1979 la substitution de la loi islamique au principe dynastique qui fondait le pouvoir du « roi des rois » relève bien des révolutions, il n'en va pas de même en 1933-1934 en Allemagne lorsque le consentement populaire fait place au *Volksgeist* et au *furherprinzip* ou à Prague en 1948 quand la dictature du prolétariat s'établit insensiblement puis implacablement dans le cadre même du système représentatif. L'évolution et la mutation du système des partis constituent au moins dans les démocraties ou dans les États qui s'inspirent des modèles représentatifs, une modalité importante du changement de régime. D'ailleurs une transformation politique dans les États contemporains et quelle que soit la distance entre l'ancien et le nouveau régime signifie toujours une modification importante du système partisan.

Ainsi en France, en 1958 avec l'avènement de la V^e République, on a assisté à l'évolution parallèle à l'apparition de nouvelles institutions d'un « multipartisme pur et instable » à un « multipartisme à parti dominant » (Blondel, 1968 ; Chariot, 1970). Mais l'émergence de nouveaux acteurs ne modifie-t-elle pas sinon la nature du moins le fonctionnement du régime de manière significative ? Que cette apparition soit tolérée, voire encouragée, ou bien qu'elle apparaisse spontanément comme une irrésistible concurrence aux partis établis. La montée du RPF en 1951 et le garde-fou des « apparentements » n'est pas seulement une rectification anodine du système électoral de la IV^e République. Le surgissement du nazisme sonne le glas de la république de Weimar bien avant l'incendie du Reichstag et Mussolini n'avait pas réellement besoin de la marche sur Rome pour recueillir les dépouilles flétries du parlementarisme italien. Mais le pluripartisme octroyé dans des situations de parti unique comme au Sénégal et en Tunisie aujourd'hui ou restauré à des fins tactiques pour mettre un terme à un bipartisme coercitif et plébiscitaire comme au Brésil en 1980 – même quand le pouvoir paraît exercer un contrôle total sur l'ouverture – transforme néanmoins la logique et les rôles politiques donc le fonctionnement du régime. C'est pourquoi d'ailleurs le simple rétablissement ou l'instauration d'un droit, d'une liberté collective peuvent modifier de façon notable la portée et le style des institutions. L'« empire libéral » n'est pas qu'une fiction d'historiens calquée sur le discours officiel du Second Empire. La libéralisation de la presse et du droit de réunion plus que l'introduction du droit d'interpellation des ministres par les membres du Corps législatif tempère notablement à partir de 1868 la pratique autoritaire du régime de Napoléon III. Certes le parlementarisme n'est pas instauré comme le souhaitent les libéraux mais face à la montée des mécontentements, les responsables de l'Empire savent que celui-ci ne peut durer qu'en se transformant. Il est vrai que Bismarck en décida autrement. De même au Brésil depuis 1980, la liberté relative de la presse dans le cadre d'un système semi-compétitif et semi-militaire qui reste profondément [608] marqué par sa nature autoritaire ne permet plus au pouvoir de gouverner comme avant. Si le retour en arrière et l'abandon de l'*ouverture* sont toujours possibles face à la montée des oppositions, le coût politique que représenterait une telle décision annulerait, sans assurer l'avenir, dix ans d'efforts continus pour légitimer démocratiquement l'autoritarisme militaire.

La dynamique du changement est bi-directionnelle et peut comprendre des séquences multiples : le déclin des régimes ou leur stabilité ne sont pas les seules figures à prendre en compte. Pour Richard Rose qui s'intéresse à l'autorité des régimes, ceux-ci peuvent se *légitimer* ou *s'isoler*, recourir à la *coercition* avant de connaître une *répudiation* qui prélude à leur fin (Rose, 1969, p. 608). Morlino pour sa part dénombre neuf phases, neuf possibilités de changement, depuis la *crise*, la *reconsolidation* ou *l'écroulement* jusqu'à *l'instauration* et la *consolidation* d'un nouveau régime en passant par la *transition continue* ou *discontinue*, la *persistance stable* ou *instable* (Morlino, 1980, p. 97). Ces instruments d'analyse peuvent être précieux pour appréhender et ordonner des mutations qui à première vue semblent chaotiques et inspirées par le hasard. Ils peuvent également aider à comprendre, ou à hiérarchiser du moins, les causes des changements de régimes.

4. Pourquoi le changement ?

[Retour au sommaire](#)

C'est sur ce thème que la littérature est la plus abondante. Tant il est vrai que dans les sciences sociales la propension à expliquer est inversement proportionnelle à la capacité d'analyser et de décrire. Que le changement soit continu ou surtout discontinu, plusieurs séries d'explications nous sont proposées qui ne s'excluent guère que chez leurs auteurs. La tentation de la causalité lourde passe par les interprétations économiques des mutations politiques qu'elles soient de type résolument déterministe ou fassent intervenir des médiations multiples subordonnées de l'instance jugée décisive. L'économie n'est pas absente des approches sociétales du changement politique mais elle ne le détermine pas et les retombées du développement y tiennent plus de place que les impératifs des modes de production ou du capital. Les interprétations en termes strictement politiques font intervenir toutes les composantes des régimes et des systèmes. Enfin, une quatrième série d'interprétations met l'accent sur des phénomènes plus conjoncturels et souvent plus externes aux sociétés considérés comme les crises internationales et notamment les guerres.

A. LA TENTATION DE L'ÉCONOMIE

Les lectures déterministes des transformations de régimes revêtent différentes formes depuis les conceptions mécaniciennes des « besoins du grand capital » jusqu'à des formulations plus élaborées qui mettent l'accent sur le parallélisme, le contexte, non sur le caractère instrumental du politique. Par ailleurs, il semble [609] que ces interprétations néo-marxistes soient particulièrement développées dans les sociétés dites « périphériques » où il est vrai les changements de régimes sont à partir de l'après-guerre plus nombreux que dans les pays du « centre ». Mais sans remonter à Marx qui dans *Le 18 brumaire* et *La guerre civile en France* a montré que le régime bonapartiste était le seul possible pour la bourgeoisie française et que celle-ci devait pour « sauver sa bourse abandonner sa couronne », la postérité de l'auteur du *Capital* a abondamment interprété l'émergence des régimes non démocratiques européens. On connaît la définition canonique du fascisme dans le rapport de Dimitrov au IV^e Congrès de l'Internationale communiste en 1935 : « La dictature ouverte, et terroristes des éléments les plus réactionnaires, les plus chauvins, les plus impérialistes du capital financier. » Daniel Guérin, dans son célèbre ouvrage *Fascisme et Grand Capital*, en mettant l'accent sur les commanditaires du parti nazi insiste sur le rôle de l'industrie lourde dans l'apparition du régime hitlérien (Guérin, 1936). Plus près de nous quelques auteurs virent dans le général de Gaulle l'instrument des monopoles capitalistes et dans l'instauration de la V^e République une nécessité politique pour l'expansion des forces productives (Claude, 1960).

Mais c'est sans doute en Amérique latine, ou à propos des États de ce continent que ces interprétations connaissent aujourd'hui le plus de succès. L'histoire complot et un économisme sans nuances y font assez bon ménage. Ainsi, l'instauration par les militaires de régimes autoritaires à l'heure de l'« internationalisation du marché intérieur » et du « sous-développement industrialisé » des pays les plus modernisés du continent correspondrait aux nécessités actuelles du capitalisme mondial et à la nouvelle division internationale du travail qu'il met en place. L'étape présente du développement « imposerait » un pouvoir fort répressif des mouvements sociaux, chargé de garantir les investissements et d'accélérer l'accumulation. Si l'on objecte que les tendances à l'ouverture et à la restauration démocratique qui n'ont

cessé de s'amplifier depuis le début des années quatre-vingts semblent s'inscrire en faux par rapport à ces hypothèses infrastructurales, aucune mutation significative du capitalisme mondial ne s'étant manifestée récemment, on nous rétorquera que l'« état d'exception » peut disparaître à l'issue de l'achèvement du processus de « restructuration autoritaire du capitalisme » qu'il a permis ou parce que le renforcement de la bourgeoisie locale lui donne désormais les moyens d'être « hégémonique » sans le renfort d'une prothèse autoritaire.

Autrement plus prudente et raffinée est la réflexion d'O'Donnell sur l'« état bureaucratique-autoritaire » et son évolution. Elle découle du postulat qu'il existe certaines « affinités mutuelles » entre des stades du développement capitaliste et certains types de régimes (O'Donnell, 1973 et 1975). Par suite, le processus d'*approfondissement* du capitalisme et le régime qu'il baptise « bureaucratique-autoritaire » entretiennent des « relations de complémentarité nécessaire » (*mutua indispensabilidad*). Selon O'Donnell l'accroissement de l'intégration verticale de l'industrie sous l'égide du capital international ne pourrait se faire que dans le cadre d'un régime dictatorial excluant les secteurs populaires, promoteur des conditions financières et sociales qui rendent possible cette nouvelle étape du développement. Ce modèle suggestif et discutable dans sa généralisation a provoqué [610] de nombreux débats (Remmer et Merckx, 1982) qu'il n'est pas dans notre propos de rapporter ici.

Dans un bref ouvrage « théorico-politique », N. Poulantzas qui tout en se réclamant du marxisme avait auparavant critiqué la conception instrumentaliste de l'État adoptée par la III^e Internationale face au fascisme (Poulantzas, 1970), propose à propos de la crise des dictatures méditerranéennes (Portugal, Grèce, Espagne) une lecture non mécaniste de la dépendance des phénomènes politiques nationaux par rapport au capitalisme mondial (Poulantzas, 1975). S'il part du « contexte impérialiste mondial » pour analyser les transformations des régimes dans les trois pays concernés, il met l'accent sur l'articulation des « interventions externes » et des « forces internes ». Pour lui, les contradictions entre les États-Unis et l'Europe intériorisées de manière décalée et non coïncidante dans l'affrontement entre « bourgeoisie intérieure » et « bourgeoisie compradore » seraient à l'origine d'une « instabilité hégémonique » fatale pour les régimes en place. Comme

on le voit, l'approche économique a de multiples visages qui ne laissent pas de présenter un air de famille.

B. CHANGEMENT SOCIÉTAL, CHANGEMENT POLITIQUE

L'évolution ou les mutations des formes politico-institutionnelles apparaissent essentiellement comme des adaptations à des conditions sociales d'une permanente fluidité. Pour D. Apter un gouvernement atteint le *plafond* au-delà duquel il ne peut plus gouverner quand les « changements fonctionnels et dialectiques dans la société sont si excessifs que la structure de responsabilité et de consentement ou la structure décisionnelle ne fonctionnent plus ». Autrement dit, pour reprendre la distinction aptérienne entre *information* et *coercition* : le gouvernement en crise n'est plus à même d'obtenir l'information nécessaire ni d'appliquer la coercition indispensable à sa survie (Apter, 1973, p. 110). Pour certains « systémistes », l'adaptation du système au changement continu de l'environnement s'opère selon une véritable *synchronisation*. Scott G. Flanagan (1973, P- 47) montre comment le changement sociétal affecte la structure des demandes qui à son tour exerce une pression sur les structures politiques afin d'y induire des modifications. Celles-ci se concrétisent en de nouveaux modèles d'allocation des ressources qui conditionnent à leur tour l'environnement sociopolitique. Ainsi la boucle systémique est bouclée. La crise survient quand la structure politique ne répond pas aux changements sociétaux ou tente de leur résister : une « désynchronisation » entre demande et allocation se produit alors qui peut entraîner la crise du système. Cette désynchronisation, phénomène dynamique qui affecte des flux diffère sensiblement de la congruence socio-politique des thèmes d'Eckstein ou d'Almond que nous avons vu précédemment et qui est marqué par la coïncidence statique des rôles et des valeurs. Mais la plupart des analyses empiriques des processus déstabilisants d'inadaptation politique au changement social soulignent plus le rythme des mutations du contexte que la rigidité ou la résistance de l'appareil de pouvoir.

Si une sociologie optimiste de la modernisation avait pu accrédi-
ter l'idée [611] occidentalocentrique que le passage de l'ordre traditionnel

à la modernité par la mobilisation sociale et la diffusion des valeurs nouvelles créerait les conditions d'instauration de systèmes politiques démocratiques, cette vue de l'esprit n'est guère en faveur aujourd'hui. La plupart des auteurs insistent au contraire avec réalisme sur l'impact désintégréateur de la modernisation. Le changement des normes et des attitudes qu'elle provoque crée des conflits de rôle et des situations d'anomie en affaiblissant les mécanismes traditionnels de contrôle social. L'incohérence normative et la désorientation des comportements qui en découlent se transforment en autant de facteurs de déséquilibre politique.

Comme le signale Huntington (1968, p. 49), alors qu'on pourrait penser que le développement économique accroît la possibilité pour une société de répondre aux aspirations nouvelles que crée une mobilisation sociale accélérée, les retombées négatives de ce processus l'emportent généralement. La modernisation brise les solidarités, primordiales, élargit le fossé entre pauvres et riches et multiplie les sources d'insatisfaction. En élevant le niveau des attentes, le développement fait naître de « nouveaux pauvres » (Oison, 1963) et intensifie les frustrations d'une « privation relative » (Gurr, 1968), source d'agressivité et de violence.

Huntington pour sa part souligne également que la relation entre le rythme de la croissance économique et l'instabilité politique varie en fonction du niveau de développement (1968, p. 51). Plus le niveau est élevé, plus la relation est négative. De même que selon lui la pauvreté absolue serait *a contrario* une barrière contre l'instabilité. Hirschman a approfondi et formalisé cette constatation empirique dans ce qu'il appelle le *Tunnel effect* : la tolérance aux fortes inégalités demeure grande tant que les populations qui les subissent se trouvent dans le *tunnel* du paupérisme absolu. Cette tolérance s'évanouit avec le développement industriel et l'espérance d'une distribution plus juste des richesses. On n'est pas très loin du paradoxe toquevillien selon lequel l'ouverture des réformes et l'amélioration d'une situation insupportable constituent une conjoncture propice aux crises politiques et aux ébranlements institutionnels, car « le mal est moindre mais la sensibilité est plus vive ».

L'approche sociétale apparemment convaincante et de bon sens implique cependant que l'on considère que les types de gouvernements sont déterminés par les structures sociales, voire que la politique dérive

de l'ensemble des effets sociaux. Et si les structures sociales étaient au contraire déterminées par les formes du pouvoir et que la société ne trouvait sa cohésion et sa cohérence que par le politique (Crick, 1968, p. 17) ? Même sans aller jusque-là, il n'est pas interdit de supposer par hypothèse méthodologique ou par conviction que les mutations politiques ont avant tout des causes politiques, et que toute transposition est réductionniste.

C. LA POLITIQUE COMMANDE ?

Il est sans doute arbitraire de séparer pourtant ainsi le politique du social. Lorsque l'on attribue par exemple à la rigidité d'un régime son incapacité d'adaptation, les crises qu'il subit proviennent-elles des changements du contexte [612] social ou des modifications de l'esprit public, des comportements politiques et des valeurs qui les sous-tendent ? Peut-on penser que celles-ci sont induites par ceux-là ? Au-delà de cette question sans doute insoluble on peut repérer des sites qui relèvent de manière certaine du politique et dans lesquels des variations concomitantes sont à même d'éclairer notre problématique.

Au plus près du social, le niveau de participation politique affecterait la stabilité constitutionnelle dans les systèmes représentatifs (Needler, 1968, p. 85). La rapidité et l'ampleur de la mobilisation électorale et organisationnelle entraîneraient une « surcharge des demandes » (Easton, 1965) qui ébranlerait le système tout entier. Cette « crise de participation », due à l'élargissement brusque de la société politique a en effet pour conséquence l'expression d'aspirations nouvelles et d'impatiences populaires jusque-là non formulées ou du moins tenues à l'écart des centres du pouvoir. Mais le « passage au politique » peut aussi bien permettre la canalisation de revendications étouffées et potentiellement « disruptives » que déclencher une avalanche de demandes qu'aucun éclusier n'est à même de dévier ou d'interrompre.

À remarquer également que le niveau de la participation électorale sur une longue période n'a pas de signification univoque. Si l'on considère souvent que la forte participation recouvre une polarisation élevée et conflictuelle, elle peut aussi bien exprimer l'attachement au

système et la « passion du vote » (Njaim, 1975) sans que les enjeux soient particulièrement dramatisés. Au contraire d'ailleurs, un niveau élevé d'abstention, reflet de l'apathie civique, pourrait être soit un signe de santé du corps social et un plébiscite tacite aux formes de pouvoir en place, soit la manifestation d'une aliénation grave par rapport à un système dans lequel une grande partie des citoyens ne se reconnaissent pas (Meynaud et Lancelot, 1965). L'indifférence consentante des abstentionnistes nord-américains n'est pas de même nature que l'abstention oppositionnelle qui traduit le mécontentement des électeurs colombiens contre le monopole des partis traditionnels (Gilhodes, 1969).

L'extrême polarité d'un système des partis recouvrant des conflits inexpiables et souvent superposés fait pencher tout régime vers la guerre civile plutôt que vers la stabilité (Linz, 1978, p. 26). Dans le cas extrême d'un bipartisme à distance idéologique maximale et compétition centrifuge, le régime est placé sur le fil du rasoir. Dans une telle configuration, il est rare que des formations « d'opposition déloyale » ne tiennent pas le haut du pavé. Juan Linz a attiré l'attention sur l'effet des pratiques d'opposition irresponsables des partis antisystèmes, sécessionnistes ou révolutionnaires dans des régimes démocratiques menacés ou du moins très polarisés. Il a notamment montré comment l'incorporation au régime en crise de ses oppositions déloyales afin d'éloigner leur danger en élargissant la base sociale du pouvoir entraînait infailliblement la transformation du régime : les cas de l'Italie en 1922, de l'Allemagne en 1933 ou de la Tchécoslovaquie en 1948 sont à même d'en témoigner.

Néanmoins le rôle des partis antisystème n'est pas toujours celui que l'on croit. Non seulement ils peuvent se conduire loyalement en quasi-contradiction avec leurs objectifs avoués et leur idéologie manifeste mais comme Georges Lavau [613] l'a signalé à propos du système politique français, ils remplissent parfois des fonctions nécessaires à la légitimité et à la stabilisation du système politique (Lavau, 1969 et 1981). D'ailleurs, même une opposition déloyale violant les règles du jeu politique peut contribuer sans le chercher à la survie d'un régime. Contre un mouvement sécessionniste ou un groupe terroriste, il n'est pas rare que l'ensemble des forces politiques se coalisent dans un réflexe de solidarité corporative ou de loyalisme élémentaire : ce fut le cas du Venezuela démocratique sous R. Bétancourt face à la menace

des guérillas castristes dans les années soixante. La riposte dans les années quatre-vingts de la classe politique péruvienne au danger représenté par les maoïstes du « Sentier lumineux », ou celle de tout l'éventail politique parlementaire espagnol contre le terrorisme basque de PETA prouveraient assez que les oppositions déloyales ne provoquent pas automatiquement des lézardes dans les régimes qu'elles attaquent.

Un autre point sur lequel Linz après bien d'autres, et notamment les observateurs de notre IV^e République, a attiré l'attention, réside dans la gravité des problèmes affrontés et à la limite dans leur caractère insoluble. Lorsqu'une question divise l'opinion de manière dramatique et que ni « arrangement » ni solution de force ne semblent possible, quand les changements d'optiques et de gouvernement n'ont pas suffi à modifier les enjeux ou tourner les difficultés, c'est le régime qui succombe. Alfred Grosser a bien montré comment la IV^e République est morte du triste privilège d'avoir été le seul pays au monde qui a cumulé les deux grands conflits du milieu du xx^e siècle : l'opposition entre communisme et anticomunisme et les difficultés de la décolonisation (Grosser, 1961, p. 9).

5. Catastrophes et transformation des régimes

[Retour au sommaire](#)

La transformation des régimes peut-elle tenir à des causes fortuites indépendantes des tendances lourdes de la société et du système politique ? Quels événements inattendus apparaissent à même de modifier profondément les institutions ? Si on laisse de côté l'occupation militaire ou l'annexion par un pays étranger aussi bien que les crises économiques subites – qui sont bien rarement d'ailleurs des éclairs inattendus dans un ciel serein –, restent plusieurs figures de la catastrophe dont les retombées politiques méritent examen.

La disparition du chef éponyme qu'il soit charismatique ou non lorsque le régime a été créé à sa mesure peut engendrer un vide et une crise où s'engouffre un changement souvent attendu. Ainsi le régime franquiste n'a pas survécu à la mort du *Caudillo*, ses partisans eux-mêmes se chargeant d'assurer une transition indolore. Il n'en va pas toujours ainsi. La mort de Salazar n'a pas empêché le salazarisme de se

survivre cinq ans sous Marcelo Caetano. Et même le tyrannicide en dépit de son impact émotionnel ne parvient pas toujours à modifier la nature du pouvoir : l'assassinat de Somoza, dictateur du Nicaragua en 1956 n'a pas ébranlé le régime mais fondé une dynastie familiale qui dura jusqu'en 1979.

On sait comment la menace des impérialismes occidentaux a déclenché des processus de modernisation défensive au Japon, en Turquie et avec moins de succès [614] en Chine. Cette riposte adaptative au danger extérieur a été accompagnée généralement de profondes transformations politiques. Au Japon et en Turquie ce sont des régimes nouveaux qui les ont mises en œuvre : la restauration Meiji de 1868-1873 et la révolution kémaliste (1921-1938) respectivement.

En Chine, l'ouverture forcée au monde occidental a déclenché un processus de crise qui vit défiler les régimes et fit passer le pays à travers les convulsions des guerres civiles d'un Empire immuable à la République populaire de Mao (Bianco, 1967)

La guerre a-t-on répété est la mère des révolutions. Mais elle peut affecter très différemment la stabilité et la permanence des gouvernements. Les régimes vaincus succombent fréquemment au poids de leur défaite. La III^e République est née à Sedan, de même que la république de Weimar est le fruit de l'armistice de Rethondes et de l'abdication de Guillaume II qui l'a suivi. Plus près de nous, l'aventure chypriote en 1974 a été fatale à la dictature des colonels grecs, de même que l'équipée pitoyable de l'Atlantique-Sud a anéanti les espoirs politiques des généraux argentins en 1982. Il est évident que l'occupation du territoire national par les troupes étrangères impose en général un type de régime conforme aux valeurs politiques de l'occupant : les Quisling européens de l'hitlérisme triomphant autant que la démocratisation du Japon après 1945^{en} attestent, de même que le contraste entre l'Allemagne pluraliste de l'Occident et la « démocratie populaire » implantée dans la zone d'occupation soviétique de l'ancien Reich.

Cependant en elle-même la guerre, et la menace militaire, peuvent au contraire renforcer le pouvoir en provoquant une mobilisation patriotique qui fait taire momentanément les dissensions internes. L'Union sacrée et l'entrée de ministres socialistes au gouvernement fut la réponse politique à l'effort de guerre en France en 1914. L'ouverture

politique au Maroc en 1982-1983 et la présence de l'opposition dans le cabinet royal en prolongement de la Marche verte des irrédentistes chérifiens est la conséquence directe de la guerre du Sahara occidental. Si ces situations d'unanimisme martial réduisent les clivages internes et assurent un soutien certain au régime en place, l'œcuménisme patriotique auquel elles donnent lieu ne modifie-t-il pas notablement sinon la nature du moins le fonctionnement des pouvoirs ? La stabilité ainsi obtenue ne constitue-t-elle pas un changement significatif dans le régime, ne serait-ce qu'en accueillant de nouveaux acteurs jusque-là maintenus à l'écart ?

Le rôle politique des guerres est de fait ambigu. Theda Skocpol (1979) a souligné leur importance comme accoucheuse des révolutions en France, en Chine ou en Russie. Dans le cas français ce serait, non les défaites, mais l'âpreté de la pression fiscale pour faire face aux dépenses militaires qui aurait provoqué la crise de l'Ancien Régime. *A contrario*, Gabriel Almond (1973, p. 629) considère qu'en « Grande-Bretagne en 1832, le déclin de la menace militaire après les guerres napoléoniennes a ébranlé le système politique ». Il est vrai que la guerre n'est pas une catastrophe extérieure comme les autres, mais comme Clausewitz et l'expérience le signalent, un élément central de la vie politique des États.

[615]

6. Changement de régime ou changement dans le régime ?

[Retour au sommaire](#)

De fait, l'effondrement d'un régime suivi de l'instauration de nouvelles institutions représentent des phénomènes relativement rares sous cette forme transparente du moins. Le plus souvent il n'est pas aisé de démêler la rupture proclamée de continuités réelles ou la continuité solennellement affirmée qui dissimule une véritable mutation politique. L'autorégulation et le recentrage sont le propre des régimes stables qui en fait changent en permanence mais l'utilisation des institutions d'un régime pour en changer ne constitue pas un cas de figure aberrant ou exceptionnel. À preuve, l'Espagne « en transition » de 1966-1977, ou

plus spectaculaire encore l'implantation du nazisme dans le cadre représentatif de la république de Weimar. Ainsi peut-il y avoir transfert de légitimité des institutions légales à d'autres dont les principes les contredisent ou les nient.

Mais la distinction entre l'ajustement et la mutation relève d'un problème de perception et donc d'approche. Certes, suivant le niveau du système politique global où l'on se place, on est frappé par le changement ou surpris par l'immobilisme. Mais peut-on réduire le régime aux seules institutions et aux pratiques qui en découlent ? Les acteurs et les politiques mises en œuvre ne sont-ils pas partie à la définition du pouvoir ? Un même cadre institutionnel dont les acteurs effectifs auraient en majorité changé et dans lequel une succession de politiques d'orientations différentes aurait été pratiquée peut-il être encore considéré comme recouvrant un régime inchangé ; autrement dit, le contenu ne définit-il pas en partie le contenant et un régime identifiable ne peut-il par suite devenir une coquille vide dont la substance est désormais autre ? De même et inversement, les changements décoratifs ou cosmétiques d'institution de façade ou de dénomination idéologique peuvent ne pas affecter la réalité du pouvoir dans sa logique et son agencement. Une fois de plus, l'important réside dans le repérage de seuils et dans l'appréciation des sauts qualitatifs à travers les évolutions.

Les retouches de façade apportées à des régimes politiques inchangés sont néanmoins de véritables modalités d'adaptation. Notamment à l'environnement politique international, à ses rapports de force et à ses contraintes. Le cas du Portugal de Salazar, du coup d'État de 1926 qui le vit naître à la régence de son successeur éphémère, est un bel exemple d'immobilisme politique aux couleurs changeantes. Ainsi cette dictature catholique et traditionaliste se para-t-elle en 1932-1936 des oripeaux du fascisme montant par la création d'un parti unique puis d'un mouvement de jeunesse obligatoire (Martins, 1968, p. 322). Mais après la seconde guerre mondiale, sans rien céder sur l'essentiel, le régime salazarien sacrifia à dose homéopathique à l'air du temps représentatif en organisant scrupuleusement des élections législatives « asymétriquement concurrentielles et épisodiquement libres » (Schmitter, 1977, p. 111) qui lui valurent la tolérante bienveillance, sinon le respect, des démocraties alliées de l'OTAN. Les cas d'ouverture graduelle et contrôlée abondent, qui dans un premier temps du moins

ne changent rien au fonctionnement du régime ni aux détenteurs du pouvoir mais [616] leur valent la flatteuse reconnaissance des pays occidentaux. La réforme politique mexicaine de 1979 ne touche guère la domination absolue du parti officiel même si les oppositions ont désormais une plus grande facilité d'accès au Parlement. Les pluripartismes sénégalais ou tunisien même s'ils sont méritoires et non pas seulement destinés à la consommation internationale ou plus particulièrement à celle de l'ex-métropole, ne semblent pas devoir conduire à une quelconque possibilité d'alternance.

La longévité du régime franquiste espagnol pose d'intéressants problèmes de changement et d'adaptation dans lesquels les institutions et leur pérennité jouent un rôle mineur. En effet, cette dictature conservatrice constituée autour d'un homme providentiel, légitimée par une sanglante guerre civile présentée comme une Croisade contre le communisme, adopte dans un premier temps des apparences institutionnelles et des orientations autarciques à l'image des États fascistes qui lui ont assuré la victoire. Après un rapprochement avec les États-Unis à la faveur de la guerre froide, le franquisme va changer de cap. En 1957, la Phalange est mise sur la touche, des technocrates liés à l'*Opus Dei* reçoivent les ministères clés. L'Espagne tourne le dos au dirigisme archaïque et choisit le développement accéléré et ouvert à l'occidentale. Le régime connaît alors un tournant majeur. Certes, la relève des équipes dirigeantes et la réorientation à 180⁰ des politiques économiques n'est qu'un changement dans le régime et Franco est bien mort sur le trône qu'il s'était bâti, mais comment expliquer la facilité de la restauration démocratique après sa mort, sinon parce que le régime était depuis longtemps vidé de sa substance ? (Gallo, 1969, t. 2 ; Georgel, 1970).

De nombreux auteurs soulignent aujourd'hui, notamment en France, le caractère immuable des systèmes léninistes et leur incapacité à évoluer et à se transformer. Au-delà des vaticinations « néo-philosophiques » où les invectives anti-totalitaires tiennent lieu d'analyse et concluent à l'éternité intangible du Mal, on doit évidemment veiller à ne pas confondre les phases cycliques de tension et de détente que connaissent de tels systèmes avec des développements nouveaux (Leys, 1974, p. 58), à ne pas prendre l'alternance de périodes de NEP et de « communisme de guerre » pour parler comme Alain Besançon (1980, pp. 196-198) pour des évolutions durables ou

irréversibles. Souvent en effet, les mutations les plus spectaculaires ne touchent pas à l'essentiel. Ainsi la troublante révolution culturelle chinoise ne fut, comme le note Jean-Luc Domenach (1982, p. 142), qu'une « purge ludique et violente » qui « n'annula pas le parti unique (...) une déformation verbalement utopiste et pratiquement totalitaire du modèle soviétique classique ». Ceci étant, il n'est pas interdit de se demander quelle est la portée réelle des tournants, des inflexions que connaissent comme tous les autres les régimes communistes. Ne serait-ce que pour la simple raison qu'ils n'ont pas surgi du néant tout armés mais qu'ils sont eux-mêmes le produit d'une histoire.

En effet, première question à leur propos : où placer l'avènement du régime soviétique doté de toutes les composantes totalitaires que nous lui connaissons ? À la mort de Lénine, diront les dévots. Dès l'élimination des mencheviks et des social-révolutionnaires et la suppression du multipartisme, objecteront les historiens. La dictature du parti unique expression du prolétariat impliquant selon la formule [617] lapidaire de Boukharine qu'un parti soit au pouvoir et les autres en prison. Plus vraisemblablement, le monolithisme d'où le modèle allait découler apparaît à partir de l'interdiction de l'opposition ouvrière et de la prohibition des tendances au sein du PCUS lors du X^e Congrès en mars 1921. C'est à partir de là que, toute critique interne ou externe étant exclue, peut se mettre en place l'État-parti, et sa trilogie canonique : parti unique, idéologie obligatoire, monopole économique. Exercice d'école, nous dira-t-on et qui frôle la futilité, que cette recherche du moment clé où un régime se cristallise ou s'ossifie. Nous ne pensons pas au contraire que la connaissance ou la découverte de l'élément déterminant constitutif d'un régime dans un processus de formation, donc de changement, soit secondaire par rapport à notre propos.

Qui plus est, s'il est vain de chercher dans les différentes constitutions de l'URSS ou des « démocraties populaires » des traces d'évolutions politiques perceptibles, il n'est pas sans intérêt de se demander ce que devient le modèle totalitaire après la mort de Staline. Le XX^e Congrès marque-t-il le seuil d'un régime collectiviste de type nouveau et le passage d'un « système prescriptif » et terroriste à un « système restrictif » simplement autoritaire (Dallen, Breslauer, 1970) ? Certains ont daté de la chute de Khrouchtchev en octobre 1964 (Daix, 1981) marquant l'« avènement de la *Nomenklatura* »,

l'instauration d'un nouveau modèle de pouvoir dans lequel une oligarchie bureaucratique gère désormais collégialement et avec un minimum de quiétude le « socialisme existant », après l'insécurité stalinienne et le grand ébranlement de la déstalinisation. Peut-on penser qu'il ne s'agit pas d'un changement significatif du régime, sinon de régime ? Et celui-ci ne concerne pas seulement l'élite du pouvoir, mais aussi ses rapports avec la société. Certes, l'État occupe toujours tout l'espace social par définition mais le passage de P « idéocratie » à la « logocratie » (Besançon, 1980), la dégradation de la mystique léniniste en politique bréjnévienne ou tchernenkienne n'impliquent-ils pas une mutation profonde ? N'est-on pas passé du totalitarisme à un « pluralisme bureaucratique » centralisé (Hough, 1977 ; Skilling, 1966 ; Hammer, 1979) ? Le relâchement de la tension totalitaire en URSS post-stalinienne ou en Chine post-maoïste pour ne rien dire de la Pologne à l'heure de Solidarność n'est sans doute pas allé sans quelques avancées de la société civile, voire sans l'apparition de phénomènes de « détotalisation » (Domenach, 1984), qui affectent la logique même des systèmes léninistes.

Les changements à l'intérieur des régimes démocratiques ne sont sans doute pas aussi dramatiques ni spectaculaires. À moins que le régime démocratique ne soit qu'une survivance provisoire après un coup de force qui l'a placé en liberté surveillée. Ce fut le cas au Brésil entre 1964 et 1968. Les militaires occupant la réalité du pouvoir, un simple amendement constitutionnel suffit en décembre 1968 pour vider le système représentatif de son contenu et instaurer une dictature présidentielle. Mais des réformes constitutionnelles importantes peuvent ne pas modifier notablement la nature du régime. Le cas du référendum du 28 octobre 1962 est révélateur à cet égard. L'institution de l'élection présidentielle au suffrage universel ne modifie pas, même après la réélection du général de Gaulle en 1965, la nature et le fonctionnement de la V^e République. Mais la réforme entérine et perpétue la [618] dérive présidentialisiste du régime imposée par la personnalité même de de Gaulle. Autrement dit, elle impose à ses successeurs un style que certains jugent parfois en contradiction avec l'esprit et la lettre de la Constitution. De fait, les mutations internes des régimes démocratiques les plus significatives sont celles qu'ils adoptent légalement pour faire face à un danger interne ou externe.

7. Régimes de guerre et état d'exception

[Retour au sommaire](#)

La plupart des constitutions prévoient des clauses de suspension du fonctionnement normal des institutions en cas de menace « grave et immédiate » contre, entre autres « l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire » (art. 16 de la Constitution de 1958). Par ailleurs, les systèmes démocratiques sont mal adaptés à la conduite des guerres totales du xx^e siècle. La démocratie est fille de la paix. Des législations restrictives des droits individuels et collectifs sont nécessaires en de telles circonstances. La conduite de la guerre ne peut aller sans délégation du législatif à l'exécutif qui la conduit, assortis le plus souvent de la proclamation de l'état de siège et de la loi martiale. La dictature de guerre du Comité de Salut public de la Convention destiné, à contrôler à la fois les militaires et les « bureaux de guerre » est un cas exceptionnel de prépondérance du législatif. Mais les objectifs des législateurs de l'an II obéissaient au même principe d'exceptionnalité temporaire (Soboul, 1959 ; Bertaud, 1979).

L'instauration de véritable « dictatures constitutionnelles » dans les démocraties modernes en guerre (Rossiter, 1948) consiste plutôt à limiter les libertés et les pouvoirs des Assemblées. Ainsi en août 1914, le président Poincaré place le pays tout entier en état de siège, tandis que les chambres s'ajournent jusqu'en février 1915.

Des pouvoirs exceptionnels peuvent être attribués légalement à un homme ou à une institution pour d'autres raisons que la guerre. Dans la Rome républicaine, la dictature était, selon les termes de Montesquieu, une « magistrature terrible » dotée d'un « pouvoir exorbitant » mais limitée dans le temps et qui n'est créée que pour une « seule affaire », précise, comme « calmer une sédition » ou plus vague (*rei gerendae causa*) (Nicolet, 1982). Plus tard, après le déclin de la dictature, ce furent les consuls qui se virent déléguer temporairement un pouvoir absolu avec un mandat très général : *Videant consules ne quid res publica detrimenti capiat*.

Dans les États modernes des pouvoirs exceptionnels sont octroyés aux gouvernants pour faire face à des situations de crise. Ainsi l'état d'urgence ou de siège peut être promulgué sur une partie du territoire national ou sur l'ensemble en cas de catastrophe naturelle aussi bien

que face à des mouvements séditionnels. La république de Weimar a utilisé fréquemment l'article 48 (état de siège) entre 1919 et 1925 pour vaincre des menées factieuses. Mais par une interprétation extensive des dangers menaçant la République, la même mesure fut utilisée contre divers troubles politiques et même pour faire face à des difficultés économiques (Rossiter, 1948, p. 59). L'usage abusif et injustifié de l'état d'exception et même le détournement [619] des mesures d'urgence aux fins de juguler les oppositions et de légitimer un pouvoir dictatorial sont très fréquents dans les pseudo-démocraties ou les démocraties restreintes des pays « périphériques ». Au Paraguay du général Stroessner, l'état de siège prorogé tous les soixante jours et qui n'est guère levé que le jour des élections constitue la véritable constitution du pays. La démocratie Colombie a vécu totalement ou partiellement de 1958 jusqu'en mai 1982, sous prétexte de troubles de l'ordre public, sous l'état de siège (Gallon Girardo, 1979) qu'était venu renforcer en 1978 un « statut de sécurité » qui criminalisait le droit de grève, limitait la liberté d'expression et d'organisation et soumettait à la justice militaire les perturbations de la paix publique. On pourrait multiplier les exemples tirés d'autres continents, où l'exception devient la règle, mais peut-être s'agit-il là de véritables transformations politiques ?

8. D'un régime à l'autre

[Retour au sommaire](#)

Si un régime peut toujours en cacher un autre, des changements de régime indéniables s'effectuent dans des sens multiples mais limités et selon une gamme répertoriale de modalités. Pour analyser le sens du changement, il convient préalablement de s'entendre sur l'identité des régimes de départ et d'arrivée. Si l'on accepte une nomenclature, simplificatrice et contestable certes, mais claire et que l'on admet, par commodité et à titre méthodologique une typologie à quatre catégories : Régimes traditionnels, autoritaires, démocratiques et totalitaires sans trop s'embarrasser de problèmes de définition, on peut, suivant L. Morlino (1980, p. 91), avoir un certain nombre de combinaisons vraisemblables (le retour au régime traditionnel ne l'étant pas) dont nous retiendrons neuf cas (contre huit chez Morlino).

1	Régime traditionnel	→ R. autoritaire	Espagne, 1923 ; Turquie, 1922.
2	Régime traditionnel	→ R. démocratique	Grande-Bretagne, France, toutes les démocraties occidentales sauf les États-Unis.
3	Régime traditionnel	→ R. totalitaire	Russie, 1917-1924.
4	Régime autoritaire	→ R. démocratique	Espagne, 1931/1975-1976 ; Grèce, 1974 ; Portugal, 1975 ; Venezuela, 1958.
5	Régime autoritaire	→ R. totalitaire	Allemagne, 1933 ; Iran, 1979 ; Cuba, 1959-1968.
6	Régime démocratique	→ R. autoritaire	Portugal, 1926 ; Espagne, 1939 ; Grèce, 1967 ; Nigeria, 1983.
7	Régime démocratique	→ R. totalitaire	Italie, 1922-1925 ; Tchécoslovaquie, 1948.
8	Régime démocratique	→ R. démocratique	France, 1958.
9	Régime autoritaire	→ R. autoritaire	Indonésie, 1966.

Sur la base de cette table d'orientation utile pour suivre les divers parcours du changement politique, deux questions se posent, qui sont d'ailleurs étroitement liées : selon quelles modalités s'effectuent les transformations des formes de gouvernement [620] et à partir de quand un régime disparaît et un nouveau régime le remplace ? Cette deuxième question découle des réponses à la première parce que les transformations dans ce domaine empruntent des formes diverses tant légales qu'illégales. Mais la plupart du temps les deux méthodes vont de pair. Elles sont imbriquées, superposées et le changement apparaît à la fois comme graduel et comme un mixte de violence et de formes légales scrupuleusement gardées.

En France, dévoreuse de constitutions, les moyens pacifiques et les journées révolutionnaires ont également contribué aux changements de régime, notamment au XIX^e siècle. De manière générale, les modalités illégales et violentes présentent un éventail très large depuis les coups d'État accompagnés ou non d'émeutes populaires, simples promenades militaires comme c'est le cas fréquemment en Amérique méridionale, ou « opération de police un peu rude » à la manière du 2 décembre du

prince-président jusqu'aux émotions civiques qui font s'effondrer un pouvoir chancelant et sans soutiens, en passant par de longues et âpres guerres civiles. Quant aux moyens légaux ils peuvent aller du retrait ordonné des détenteurs du pouvoir qui passent la main selon différentes procédures, les élections s'il s'agit d'un retour à la démocratie, au référendum en passant par la désignation d'une constituante ou d'un pouvoir transitoire chargé de proposer de nouvelles institutions.

Souvent, la légalité et le coup de force se recouvrent, se combinent et la mise en place du nouveau régime dans le cadre de l'ancien s'effectue progressivement sinon insensiblement. La fin de la III^e République et l'instauration du régime de Vichy se sont déroulées de façon légale. Au point qu'on ignore exactement quand a eu lieu l'abdication de la souveraineté nationale entre les mains du maréchal Pétain. Le 16 juin 1940, quand Paul Reynaud se retire et que le Maréchal forme son ministère, ou bien seulement le 10 juillet, quand le Parlement se saborde à la demande de Laval, et que la classe politique victime consentante brade la République qu'elle n'a pas su défendre ? (Paxton, 1973, p. 182 ; Azéma, 1979, p. 61). De fait, comme le dit très justement Paxton, « le Maréchal ne s'empare pas du pouvoir, c'est le pouvoir qui l'enveloppe de ses plis comme un manteau ».

On a rapproché de manière plus polémique et indignée que fondée cette mise à mort de la fin peu glorieuse de la IV^e République (Julliard, 1968, p. 12), suicide, assassinat, euthanasie ? Les « 13 complots du 13 mai », ce « 6 février réussi » aux dires d'André Siegfried sont-ils vraiment à l'origine d'un changement de régime vécu par ses partisans et ses adversaires sur le mode de la rupture brutale (Rémond, 1983, p. 7) ? Pourtant, « la réforme constitutionnelle proposée par » le général de Gaulle ne revenait qu'à remplacer un régime démocratique par un autre plus solide et plus efficace, en substituant à un système parlementaire un régime semi-présidentiel. Ne peut-on penser qu'au-delà des réminiscences historiques inquiétantes et des procès d'intention de l'époque, la transformation de 1958 était destinée à continuer dans de meilleures conditions l'entreprise politique qui avait ébranlé la nation : la décolonisation ? Et d'ailleurs, les formes légales ne furent-elles pas scrupuleusement observées, de l'investiture du général de Gaulle au référendum constitutionnel ? Question de perspective sans doute. Pour certains et pendant de longues années avant que la charte fondamentale de [621] la V^e République ne devienne

l'objet d'un consensus à peu près unanime, le nouveau régime est resté marqué du péché originel du 13 mai et de la sédition algéroise. *Ad augusta per angusta ?*

L'utilisation de la légalité démocratique assortie de la menace et de violences diverses pour l'établissement de régimes autoritaires ou totalitaires n'est pas rare. Le fascisme mussolinien et le nazisme prirent le pouvoir légalement ou presque, ou plutôt par la voie légale dans un contexte de violence habilement exploité. Mussolini fut appelé officiellement à former le gouvernement, la Chambre lui accorda la confiance alors même que le Parti fasciste y était très minoritaire. C'est pour désamorcer l'agitation qui culmine avec la marche sur Rome qu'on l'aurait appelé au pouvoir. De fait, il occupe le vide politique ouvert par la crise du parlementarisme giolittien (Felice, 1966 t. I, p. 1). Mais le changement de régime ne prend pas effet avec l'arrivée au pouvoir du Duce. En avril 1924 ont encore lieu des élections à demi libres, certes favorables au fascisme grâce à une nouvelle loi électorale et divers subterfuges mais la liste du *fascio* n'obtient que 66,3 % des suffrages (Linz, 1978, p. 116). Les nouvelles institutions ne sont mises en place que peu à peu sur les ruines de l'ordre libéral : le grand Conseil du fascisme, les milices d'abord. Mais ce n'est qu'après la retraite sur l'Aventin des députés d'opposition en novembre 1926 que les lois « fascistissimes » établissent l'ordre totalitaire où le parti et l'État se confondent. Et en fait le régime libéral n'est aboli que par une loi « électorale » de 1928 qui supprime les élections.

La résistible ascension d'Adolf Hitler n'est pas moins marquée par la légalité et la complicité d'une partie de la classe politique de l'ancien régime que l'arrivée au pouvoir de Mussolini. Le 30 janvier 1933, Hindenburg confie dans le cadre de la Constitution la chancellerie à Hitler. Le NSDAP et ses alliés nationalistes n'ont pas la majorité au Reichstag. Aux élections du 5 mars 1933, les dernières à peu près libres, le Parti nazi n'obtient que 44 % des voix, malgré les persécutions le SPD et le KPD maintiennent leurs pourcentages, le Parti social-démocrate arrive même en deuxième position. La démocratie n'est donc pas liquidée par une décision majoritaire. Et c'est graduellement, en supprimant l'opposition puis en obtenant la capitulation de toutes les institutions libres qu'Hitler établit la dictature nazie (Schoenbaum, 1979).

Le processus n'est pas foncièrement différent en ce qui concerne l'instauration d'un certain nombre de « démocraties populaires » en Europe de l'Est. À ceci près que les nouveaux régimes se mettent en place dans le contexte des bouleversements de l'immédiat après-guerre, dans des pays occupés par les armées de l'Allemagne nazie et « libérés » par l'Armée Rouge. Dans la conjoncture de la victoire alliée et des promesses de Yalta, les communistes ne prennent nulle part le pouvoir d'assaut. Stratégie gradualiste et tactique du salami sont à l'honneur. Aux premières (et souvent dernières) élections libres, organisées conformément à l'esprit de Potsdam qui exige des « gouvernements démocratiques reconnus » dans tous les pays libérés, les partis communistes se fondent prudemment dans les Fronts unis ou patriotiques, tout en s'efforçant d'éliminer par la force ou la fraude les partis de l'opposition bourgeoise. Cette phase frontiste prélude le plus souvent aux unités organiques futures qui imposeront la dictature du parti unique [622] non sans laisser subsister ici ou là les restes d'un multipartisme non compétitif (Fejtó, 1972, t. I, Hammond, 1975).

C'est ainsi qu'en Roumanie aux élections de 1946 organisées par le gouvernement de coalition de Groza, le Front uni (Bloc des partis démocratiques) l'emporte massivement sur le Parti paysan qu'il a contribué à discréditer. Cette victoire est obtenue par un mélange de fraude, d'intimidation, de persuasion (Marcou, 1982 ; Fischer-Galati, 1967). La manipulation des formations alliées du Parti communiste va permettre à celui-ci de créer rapidement le Parti ouvrier roumain, axe et moteur du nouveau régime.

En Pologne, le Parti communiste bien que jouissant de l'appui des Soviétiques est faible et ne compte guère que 30 000 membres en 1945. Il ne peut exercer seul le pouvoir. Il place donc toutes ses énergies à mettre sur pied un front anti-fasciste des partis démocratiques dont il garde le contrôle. Il se sert notamment de deux « partis alibis » (Michel, 1984) pour neutraliser l'ennemi de classe, le Parti paysan polonais. Des élections sans risques n'auront lieu qu'en janvier 1947 lorsque toutes les chances seront du côté des communistes. Et notamment qu'ils auront éliminé à la suite d'une véritable guerre civile les anciens résistants partisans du gouvernement en exil de Londres et opposé au comité pro-soviétique de Lublin pendant la guerre (Lotarski, 1975).

Selon les historiens officiels, le Parti communiste tchèque serait arrivé au pouvoir par des moyens légaux et non violents. Tandis que

pour les non-communistes le « coup de Prague » a bel et bien été l'acte de fondation du nouveau régime. De fait, en raison de sa tradition démocratique et de son caractère de pays industrialisé la Tchécoslovaquie présente par rapport aux autres pays d'Europe orientale un certain nombre de particularités dans cette période. En 1947, le Parti communiste est bien loin d'y être hégémonique, politiquement même s'il contrôle fermement l'armée et la police. Mais c'est aussi le seul pays où le PC obtient seul un pourcentage élevé de voix dans des élections libres (38 % en 1946). Comme il était cependant peu vraisemblable qu'ils puissent devenir majoritaires lors des élections de mai 1948, les communistes en appelèrent donc à la classe ouvrière et aux syndicats, c'est-à-dire à l'action directe, pour obtenir du président Benès un gouvernement « sans réactionnaires » (Tigris, 1975 ; Fejtó, 1970, p. 216). À moins que des raisons internationales n'aient prévalu pour que l'Union soviétique décide d'abandonner la « voie tchécoslovaque » et d'aligner Prague sur les autres pays du glacis (Carrère d'Encausse, 1983, p. 51). Quoi qu'il en soit, grâce à l'aide de la police et moyennant la formation de milices ouvrières armées, le 25 février 1948 le président céda. C'en était fini du régime parlementaire et bourgeois. Les élections du 30 mai eurent lieu à la manière « orientale », les électeurs ne disposant que de « deux sortes de bulletins », ceux du Front national et des bulletins blancs.

On voit à ces divers exemples la complexité des modalités du changement des régimes, l'enchevêtrement des formes légales et de la violence. Nous en sommes volontairement restés à la question des modalités et des seuils de transformation en analysant ces cas relativement singuliers. L'abondance de la littérature, reflet de leur fréquence, nous suggère maintenant de donner une place à part à deux types [623] de changement : le passage de la démocratie à l'autoritarisme et la transition des régimes autoritaires à la démocratie. À propos de ces évolutions canoniques, les interprétations et les théories sont nombreuses. Nous allons tenter d'en rendre compte et d'en examiner la pertinence.

9. L'émergence des autoritarismes

[Retour au sommaire](#)

La chute des régimes représentatifs et leur remplacement par divers types de pouvoir autoritaire est un trajet à la fois fréquent et singulièrement « valorisé » dans la pensée occidentale. Au point que l'autoritarisme est généralement conçu comme État d'exception post-démocratique et qu'on ne peut parler de régime autoritaire qu'à partir et au nom de la démocratie représentative.

Dans cette acception limitée – mais non unique – la définition des régimes autoritaires est assez simple. Elle signale la mise en place d'un verrouillage des institutions afin de limiter ou de supprimer la compétition politique et la participation jugées dangereuses pour les intérêts nationaux définis par ceux-là mêmes qui instaurent le nouveau régime. Sur le long terme dans un tel système, le peuple est privé des moyens légaux d'accepter ou de refuser les hommes destinés à les gouverner et le pouvoir, loin de désigner un lieu vide, une fonction, est occupé par un organe ou par un homme. Il ne nous appartient pas ici d'aller plus loin dans cette tentative de cerner ce type de pouvoir. Nous nous y sommes risqués ailleurs (Rouquié, 1984. Voir aussi le chapitre IV du présent volume). Ce profil grossièrement esquissé doit nous permettre de mieux situer le débat et les différentes interprétations en lice.

La fréquence de l'accident autoritaire témoigne de la diffusion du modèle représentatif autant que de sa fragilité et de l'exceptionnalité des démocraties stables. La multiplication des *breakdown of democracy* ne plaide pas en faveur des interprétations qui mettent l'accent sur les conduites des acteurs, les rôles des organisations et des leaders. À cet égard, l'approche privilégiée par Juan Linz (1978, t. I) insistant sur le caractère évitable et non nécessaire de la chute des régimes démocratiques qui ont concrètement laissé place à des autoritarismes est originale et quasi singulière. Même en laissant de côté les auteurs qui parient sur le déterminisme économique le plus strict, nombreux sont ceux qui partagent le point de vue de D. Rustow (1967, p. 223) lorsqu'il écrit : « L'érosion de la démocratie à travers l'Asie et l'Afrique et ses difficultés (moins graves peut-être mais plus anciennes) en Amérique latine sont assez répandues pour tourner en dérision toute explication qui reposerait sur des circonstances particulières dans un pays donné, sur la mauvaise volonté ou l'incapacité des leaders individualisés. Un phénomène aussi général doit avoir des causes

générales et ne peut découler du caprice des personnes ou de circonstances uniques. »

L'implantation de démocraties mimétiques et sans racines dans des terroirs qui ne leur sont guère propices entraînerait fatalement l'émergence d'autoritarismes durables ou cycliques. Comme le signale Eckstein (1961), lorsqu'il n'y a pas correspondance entre les rapports d'autorité au sein du système politique et les [624] rapports d'autorité dans la société, un abîme sépare les constitutions écrites des constitutions vécues. Les valeurs qui devraient sous-tendre des pratiques conformes aux institutions représentatives adoptées remplissent de fait une fonction d'utopie inaccessible. La concentration du pouvoir social et les modes de domination qui en découlent sont largement incompatibles avec la légitimité représentative et formellement égalitaire. De fait, l'autoritarisme politique reposerait sur un autoritarisme sociétal plus ou moins diffus et repérable qui ne laisse pas de place aux choix politiques et aux comportements non conformes. Ainsi au Brésil, selon F. H. Cardoso (1975, p. 180), existerait « un ordre traditionaliste dans lequel la soumission de ceux qui obéissent est tellement enracinée dans les écarts économiques et culturels que le coût de la coercition politique y est très bas ». De manière plus générale, la prééminence de l'individu et l'atomisme social qui en résulte n'ont guère débordé les frontières de l'Occident, partout ailleurs la « personne » (et sa qualité) s'opposent à l'égalitarisme individualiste (un homme, une voix) qui fonde les droits démocratiques et la décision de majorité (Dumont, 1966 ; Matta, 1983).

La dimension culturelle des comportements autoritaires a souvent été signalée. En Afrique, les valeurs de hiérarchie et d'obéissance et la prégnance du modèle familial ou lignager feraient que « les relations politiques se déclinent couramment sur le mode des relations parentales » (Bayart, 1983, p. 25). En Amérique hispanique selon certains auteurs, la normalité autoritaire des systèmes politiques découlerait de la « tradition ibéro-latine » et notamment de l'héritage des légistes et des théologiens espagnols depuis le XVI^e siècle. L'incapacité démocratique du sous-continent relèverait des conformations et des mécanismes sociopolitiques spécifiques que l'on a tour à tour baptisés, « modèle corporatiste », « néo-phalangisme » ou « *mediterranean syndicalism* » (Morse, 1965 ; Wiarda, 1973). De même, on a pu considérer qu'en Indonésie la « démocratie dirigée » de

Sukarno et l'Ordre nouveau du général Suharto qui l'a remplacé constituaient deux versions d'un même *pattern* culturel javanais dominant qui privilégie l'obéissance à l'autorité et favorise la concentration du pouvoir (Anderson, 1972). Il n'est pas nécessaire d'insister aujourd'hui sur l'importance politique de l'Islam et sur la confusion entre champ politique et champ religieux qui s'effectuent dans de nombreuses sociétés musulmanes. Différentes modalités d'unanimisme politique en découlent qui excluent le débat démocratique et le pluralisme. Ce n'est pas ici le lieu d'effectuer un examen critique de ces explications culturalistes qui bien souvent oscillent entre la tautologique psychologie des peuples et un perspectivisme immanentiste où les détenteurs du pouvoir trouvent parfois leur justification. Contentons-nous de signaler à la fois la fragilité de telles explications et le caractère indispensable de la dimension culturelle dans l'appréhension globale de l'itinéraire politique que nous évoquons.

Des déterminations d'ordre socio-économique ont également été avancées. Elles ne s'enlisent pas toutes dans le réductionnisme le plus mécanique, mais s'efforcent de prendre en considération des facteurs décisifs qui conditionnent le fonctionnement de la société politique. On peut ne pas suivre ceux qui pensent que « dans les pays capitalistes développés, l'état d'exception est la dictature, l'état normal la démocratie » et que dans les pays sous-développés c'est le contraire qui prévaut (Mathias et Salama, 1983), car il s'agit d'une constatation plus que [625] d'une explication. En revanche, plutôt que de rechercher les causes de la dérive autoritaire dans une tradition culturelle, une fatalité politique, ou un niveau de développement, insister sur les spécificités de ce dernier peut être de quelque utilité. Ainsi l'industrialisation tardive (*delayed development*) et la dépendance extérieure seraient, selon Schmitter (1972), le cadre où s'inscrit l'instabilité chronique de la plupart des démocraties latino-américaines. Les relations spécifiques entre l'État et la société civile, de même que les modalités verticales d'intégration politique – opposées aux configurations à prédominance horizontale des pays occidentaux rendraient compte et de l'instabilité et de la propension aux autoritarismes dans les sociétés de « capitalisme périphérique » (Mouzelis, 1978 et 1979). Autrement dit, des situations sociales autoritaires engendrent fréquemment des régimes où la

concurrence est régulée et la participation manipulée de droit ou de fait (Rouquié, 1978 *b*).

Certains efforts de systématisation comparative ont été effectués qui font appel à l'analyse de corrélations multifactorielles. Les résultats sont de valeurs inégales. Pour Egill Fossum (1967) qui se demande quels facteurs entraînent la multiplication des coups d'État en Amérique latine, dix variables globales de la situation du pays concerné doivent être prises en considération. Il en ressort que l'instabilité, et partant le passage à des régimes militaires est fonction des « déséquilibres nationaux » : ainsi un pays grand et pauvre connaît une « incongruence de statut » qui engendrerait des perturbations de la personnalité nationale. Selon cet auteur, la contagion autoritaire peut jouer par contiguïté tandis que les coups d'État seraient plus rares dans les pays de monoculture. Selon R. D. Putnam (1967) qui s'interroge sur le même phénomène en utilisant essentiellement des indices de développement et de mobilisation sociale, celle-ci réduirait la tendance des militaires à intervenir tandis que la croissance économique aurait l'effet contraire. Ces auteurs ne nous cachent pas les limites de leur méthode qui a au moins le mérite de l'audace et d'une apparente rigueur mathématique. On ne peut s'empêcher de penser cependant que la recherche de relations linéaires entre indices synthétiques passablement flous en dehors de toute perspective historique laisse échapper une bonne part de la réalité.

On ne saurait sous-estimer en effet la part des circonstances, de l'indéterminé dans l'ébranlement de la fragile balance des démocraties. Mais même l'apparition de nouvelles menaces (terrorisme, sécession, danger extérieur) n'a pas nécessairement des conséquences univoques : elles peuvent ébranler et faire chanceler le régime ou bien le renforcer et le prolonger dans un sursaut d'union nationale. La spécificité nationale autant que la conduite des acteurs reprennent ici leurs droits que les déterminations et les contraintes socio-économiques n'épuisent pas. Deux cas exemplaires suffiront à l'illustrer. Le Venezuela, longtemps terre de traîneur de sabre et de paradigmatiques patriarches, jouit depuis 1958 d'une enviable stabilité démocratique. Or le Parti social-démocrate (*Acción Democrática*) qui a le plus contribué à asseoir le nouveau régime avait occupé le pouvoir dix ans plus tôt sans succès : le régime démocratique instauré en 1945 fut abattu par un coup d'État en 1948. L'expérience ne sera pas oubliée. Les leçons de cet

échec portent à la fois sur la limitation des conflits politiques et sur l'attitude à adopter vis-à-vis de l'armée. Les sociaux-démocrates et les autres partis démocratiques savent désormais [626] que les institutions ont été victimes de l'intensité des affrontements civils, de leur caractère inexpiable et cumulatif. C'est pourquoi ils signent un pacte qui fixe un code de conduite et de coexistence. La coalition et le compromis sont mis à l'ordre du jour. Toutes les forces politiques (et sociales) signataires conviennent de réduire l'intensité des luttes partisans et de s'abstenir de frapper aux portes des casernes pour résoudre les différends politiques (Levine, 1970). Le Chili, démocratie témoin pendant quarante ans dans un continent où elles n'abondent pas, a en 1970-1973 connu la trajectoire inverse à celle du Venezuela de 1958 pour des raisons symétriques. Comment le gouvernement de l'Unité populaire pouvait-il instaurer le socialisme contre le gré de 60 % et plus de la population sans faire usage d'une coercition dont il n'avait nullement les moyens, alors que la première condition de sa survie était justement de demeurer dans le cadre des institutions « bourgeoises » et de respecter l'état de droit tel qu'il lui avait été confié ? La profonde division de l'Unité populaire entre deux lignes, deux politiques économiques et deux attitudes vis-à-vis de l'État et des autres partis a sans doute autant contribué à la chute d'Allende que les complots de la CIA ou le « blocus invisible » des États-Unis. Le refus de toute alliance avec la démocratie chrétienne et de tout compromis avec la bourgeoisie nationale de la part du Parti socialiste, parti du président, appuyé par l'extrême-gauche extra-parlementaire ont eu pour conséquence d'isoler le pouvoir. Leur stratégie de débordement du programme de l'Unité populaire et de « destruction de l'État bourgeois » en sapant les fondements mêmes du gouvernement socialiste a sans doute eu comme conséquence d'offrir sur un plateau à la droite putschiste les frileuses classes moyennes chiliennes (Garces, 1976 ; Rouquié, 1982). Dans le cas chilien moins encore que dans d'autres l'invocation d'une fatalité sociale ou géopolitique n'est guère convaincante.

10. La reconstruction des démocraties

[Retour au sommaire](#)

Le retour à l'ordre démocratique est souvent perçu dans la communauté académique sous l'angle de la transition ¹, c'est-à-dire d'un processus long, lent et graduel. Sans doute pour l'opposer au cataclysme autoritaire et à l'instantané putschiste que figurent les coups d'État militaires. De fait les dictatures peuvent elles aussi être renversées et l'ordre autoritaire connaître des ruptures brutales. Le cas du Portugal est à cet égard particulièrement significatif. La rigidité du système face à un problème colonial insoluble eu égard à sa logique et à son système normatif a provoqué la « Révolution des Œillets » d'avril 1974, le soulèvement de l'armée qui rétablit les principales institutions de la vie démocratique. Aux antipodes de cette césure brutale, à peine deux ans plus tard et dans un pays contigu, l'Espagne, la transformation du régime provient de l'élite au pouvoir elle-même et prend la [627] forme d'une transition contrôlée. Aux opposants qui appelaient de leurs vœux une « rupture démocratique », les orphelins du franquisme opposent la « démocratie octroyée », la rupture passera par un pacte avec le pouvoir ou ne sera pas. Ces deux modalités extrêmes où la flexibilité adaptative semble répondre à une rigidité cassante et fragile encadrent l'éventail des multiples formes de transition de l'autoritarisme à la démocratie. Les explications de cet itinéraire ne diffèrent pas de celles de l'émergence des régimes non compétitifs. Elles en constituent plutôt l'envers. L'économisme y dispute la prééminence aux versions sociétales et aux différentes approches politiques. Comme il s'agit d'un phénomène de décompression qui s'effectue dans un sens généralement valorisé, les interprétations catastrophistes et l'histoire-complot y ont moins de part. Les argumentations économistes offrent deux versions. Pour les unes l'autoritarisme se retirerait une fois sa fonction historique accomplie, pour d'autres serrant les réalités d'un peu plus près, et choisissant leurs

¹ Cette partie doit beaucoup aux documents de travail, aux colloques et aux discussions qui ont eu lieu dans le cadre du projet « Prospects for democracy : Transitions from authoritarian rule in Latin America and Latin Europe » organisé par le Latin American Program du Woodrow Wilson International Center for Scholars, Washington (DC), sous la direction de Guillermo O'Donnell, Philippe Schmitter et Laurence Whitehead, en 1970,-1981.

exemples, les difficultés économiques ou les crises seraient à l'origine d'un relâchement du verrouillage autoritaire. Dans le premier cas, on a quelque peine à voir quelle tâche historique dans le cadre du dessein planétaire du capitalisme ont pu accomplir tel ou tel régime autoritaire qu'un système démocratique eût été dans l'incapacité de réaliser. La modernisation du capitalisme méditerranéen n'a-t-elle pas été aussi fermement accomplie par la République italienne que par la dictature franquiste et qui pourra penser que le Venezuela démocratique a été moins accueillant pour les multinationales ou les capitaux nord-américains que l'Argentine cycliquement autoritaire ou le Brésil des militaires. Quant à la référence aux crises économiques, elle semblerait impliquer que les régimes autoritaires sont le fruit des prospérités alors qu'empiriquement rien n'est moins sûr. À cet égard, d'autres hypothèses plus politiques semblent nettement plus pertinentes. Les difficultés économiques entraînent la division dans la coalition au pouvoir, et une érosion du régime quelle que soit sa nature. Dans le cas d'un régime autoritaire qui se justifiait par sa réussite économique, récession et délégitimation peuvent aller de pair. Mais de même, en l'absence des moyens économiques de s'assurer un soutien social convenable, un régime autoritaire peut être tenté de lâcher du lest pour durer, voire d'offrir à sa base sociale inquiète (les classes moyennes par exemple) des gratifications politiques qui lui permettent de se survivre sans changer l'essentiel. La réversibilité de tels raisonnements signalée par W. Guilherme dos Santos (1980, p. 24) qui les qualifie de mythologiques marque bien leurs limites. En effet, selon lui, les explications des intermittences autoritaires sont contradictoires, donc sans valeur. « C'est ainsi, écrit-il, que les récessions économiques sont présentées tantôt comme une explication de l'érosion de l'autoritarisme, étant donné qu'il serait impossible pour ces régimes de coopter les masses et/ou les élites à travers la distribution d'avantages ; tantôt la même récession est présentée comme une explication de la survie de l'autoritarisme étant donné que les conditions autoritaires peuvent seules permettre à des régimes de supprimer les demandes dans un contexte de pénurie aiguë. Inversement, des taux élevés d'accumulation économique et de croissance servent aussi bien à expliquer le maintien de l'autoritarisme car ainsi les régimes peuvent anesthésier la population et particulièrement les masses à travers la distribution de nouveaux avantages [628] qu'à expliquer l'érosion des systèmes autoritaires : en effet, les groupes sociaux bénéficiant

sélectivement de la croissance commenceraient à demander une plus grande participation politique. L'érosion de même que la permanence de l'autoritarisme – phénomènes politiques – sont ainsi inférées aussi bien de la croissance que de la récession économique. »

L'incidence du changement social sur les régimes politiques apparaît souvent plus décisive que les conditionnements économiques. L'urbanisation et la sécularisation des relations sociales en induisant des rapports impersonnels et des comportements moins inégalitaires rendent le cadre autoritaire obsolète et préparent le terrain où la démocratie pourra fonctionner de manière durable. Linz (1979) a montré comment, pour l'Espagne, la disparition du vieux modèle clientéliste et la prédominance de l'économie de marché, de ses mécanismes contractuels et anonymes rendent désormais difficile le type de conflits sociaux qui prévalurent à l'époque de la guerre civile. Mais sans doute de telles transformations relativement lentes n'affectent-elles les systèmes politiques que sur le long terme.

Au contraire, les hypothèses strictement politiques mises en avant pour rendre compte des libéralisations ou des restaurations démocratiques sont de portée plus immédiate. Elles peuvent aussi bien se référer à des circonstances nationales spécifiques qu'aux stratégies des acteurs. Les deux approches ne s'excluent nullement. La durée et la légitimité d'un « régime d'exception » dépendent dans une large mesure du contexte politique dans lequel il est apparu et qui a entretenu son discours justificatif. Plus la menace a eu de conséquences sur la vie nationale et plus son rappel éloigne un desserrement des contraintes autoritaires. Ainsi le spectre de la guerre civile qui pendant quarante ans a hanté la conscience politique de l'opinion espagnole, franquiste ou antifranquiste (comme en témoigne le cinéma ou le roman jusque dans les années soixante-dix) a joué un rôle certain dans la longévité du régime instauré par les « forces nationalistes » en 1939. L'invocation globale du « danger communiste » ou du « cancer marxiste » qui doit être extirpé avant de revenir à un fonctionnement normal des institutions a beaucoup servi de par le monde. Elle n'est valable que tout autant que le spectre de la subversion présente un caractère concret pour une partie de l'opinion. La logique contre-révolutionnaire ne peut se nourrir que du souvenir de la menace révolutionnaire. Le rappel des trois années d'Unité populaire au Chili a été pendant longtemps le plus sûr fondement de la dictature du général Pinochet. En Indonésie, la

tentative putschiste de septembre 1965 et la responsabilité présumée du Parti communiste indonésien dans cette « affaire » constituent pour une dizaine d'années l'horizon légitimant de l'« Ordre nouveau » du général Suharto avant d'être peu à peu remplacé par les mirages du progrès économique (Cayrac-Blanchard, 1973). Au Brésil, dix ans après le renversement en 1964 du régime populiste et la mise au pas des forces populaires, les responsables du « système » pourtant créateur de la doctrine manichéenne des « frontières idéologiques » et de la Sécurité nationale ont mis en sourdine cette justification usée et désormais inefficace.

Le niveau de violence officielle et l'ampleur de la répression jouent un rôle important dans l'évolution des autoritarismes. La crainte d'une revanche des [629] victimes ou le spectre d'un Nuremberg freinent les velléités d'ouverture ou de démocratisation des gouvernements qui ont pratiqué le terrorisme d'État. Au contraire, des dictatures relativement bénignes peuvent se retirer ou se transformer sans soubresauts. Surtout si le maintien ou la restauration de certaines formes institutionnelles permettent d'organiser une transition graduelle. Ainsi, le maintien des institutions parlementaires et des procédures électorales dans le Brésil soumis à la domination militaire a facilité une « décompression » contrôlée par le pouvoir lui-même. En Espagne, la présence d'un monarque élevé dans le sérail du franquisme a fourni une garantie de continuité aux partisans du régime autoritaire après la mort de Franco. Mais le fait que le roi jouissait notamment de la loyauté des forces armées dans la délicate phase de légalisation des partis et des mécanismes démocratiques ne peut suffire à expliquer la réussite de la transition espagnole. Que se serait-il passé en effet si, en 1975, et plus tard lors du putsch du « 23 février », le roi Juan Carlos n'avait pas fait le choix de la démocratie ?

Le laboratoire espagnol nous offre une fois de plus matière à réflexion. La transformation du régime politique de 1975 à 1978 attire l'attention sur l'importance décisive des acteurs, de leurs stratégies et de leurs tactiques. L'Espagne nous enseigne que, contrairement à une idée généralement reçue, la conviction démocratique n'est pas indispensable à la restauration du système représentatif, et que les loyalistes de la dictature peuvent se transformer en garants de la démocratie (di Palma, 1983). Mais le phénomène central est sans doute la conversion de ces mêmes héritiers de l'autoritarisme au compromis

avec les opposants de toujours. Si l'allégeance à la démocratie de tous les acteurs n'est pas indispensable, et si la prépondérance d'une culture démocratique n'est pas immédiatement exigible, le compromis sur les règles du jeu de la compétition politique est une nécessité absolue.

Quelles sont les bases et les moyens de ce compromis ? Il s'agit d'accepter la logique de la démocratie, de ses affrontements sans victoire définitive. Des deux côtés on doit donc mettre à l'écart les maximalistes : les « durs » de la continuité comme les radicaux de l'opposition. La surenchère doit être bannie par la coalition de fait des modérés du régime d'un côté et des tacticiens des partis démocratiques de l'autre. L'ensemble de la classe politique et la majorité des secteurs sociaux participants s'engagent aussi à privilégier les procédures démocratiques et accepter les incertitudes des urnes. Mais les opposants se trouvent dans l'obligation de faire passer la démocratie avant le changement de la société et pour ainsi dire de garantir la reproduction du capital. Enfin, tandis que les « héritiers » consentent à ne pas utiliser l'appareil d'État contre les aléas du système représentatif, les « démocrates » s'engagent à ne pas toucher aux institutions de base de l'autoritarisme : armée et police notamment. Ce type de transition est sans doute peu satisfaisant du point de vue intellectuel pour qui aime les situations nettes et tranchées. Un opposant espagnol ayant participé directement à ce processus de succession-transformation pouvait dire en guise de boutade que dans ces conditions pour que la démocratie soit rétablie il suffisait de deux mesures paradoxales : récompenser les partisans de la dictature et condamner au suicide les opposants et les démocrates les plus conséquents.

[630]

De fait il ne s'agit là que d'une étape délicate nécessaire mais non suffisante pour la création d'un nouvel ordre « polyarchique ». L'étape suivante est celle de la mutation de la culture politique par l'intériorisation de l'univers symbolique de la démocratie, qui rendra possible dans un climat dédramatisé l'alternance, expression même du pluralisme vrai, et la démocratisation des appareils d'État. En effet, l'unique garant du *régime* pluraliste se trouve dans la conversion démocratique du *système* politique, de ses valeurs et de ses comportements. Plus qu'ailleurs pour ce type de trajectoire la formule *Quid leges sine moribus* s'impose. Car il ne suffit pas de changer de

régime, encore faut-il l'enraciner dans les profondeurs du *système* qui le justifie et le pérennise.

BIBLIOGRAPHIE

[Retour au sommaire](#)

Ake (Claude), 1974, Modernization and political instability : a theoretical exploration, *World politics*, juillet, XXVI, 4, pp. 556-591.

Almond (Gabriel), 1966, Comparative political systems, in Heinz Enlau *et al.*, *Political Behavior, a reader in theory and research*, New York, Glencoe Free Press, pp. 34-42.

Almond (Gabriel), Powell (G. B.), 1966, *Comparative politics, a developmental approach*, Boston, Little, Brown & Co.

Almond (Gabriel), Flanagan (Scott C.), Mundt (Robert), 1973, *Crisis choice and change, historical studies of political development*, Little, Brown & Co.

Anderson (B. R.), 1972, The idea of power in Javanese culture, in *Culture and politics in Indonesia*, Ithaca (NY), Cornell University Press.

Apter (David D.), 1966, *The politics of modernization*, Chicago, The University of Chicago Press.

Apter (David D.), 1973, *Political Change, Collected essays*, London, Frank Cass.

Azéma (J.-P.), 1979, *De Munich à la Libération, 1938-1944*, Paris, Le Seuil.

Bayart (Jean-François), 1983, Les sociétés africaines face à l'État, *Pouvoirs*, 25, pp. 623-639.

Bertaud (Jean-Paul), 1979, *La Révolution armée : les soldats citoyens et la Révolution française*, Paris, Laffont.

Besançon (A.), 1980, Court traité de soviétologie à l'usage des autorités civiles, militaires et religieuses, in *Présent soviétique et passé russe*, Paris, Librairie Générale Française (« Pluriel »), pp. 182-287.

Bianco (L.), 1967, *Les origines de la révolution chinoise*, Paris, Gallimard.

Blondel (Jean), 1968, Party systems and pattern of government in Western democracies, *Revue canadienne de Science politique*, juin, pp. 183-190.

Burdeau (Georges), 1976, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, LGDJ.

Cardoso (Fernando Henrique), 1975, *Autoritarisme e democratização*, Rio de Janeiro, Paz e Terra.

Carrère d'Encausse (Hélène), 1983, *Le grand frère*, Paris, Flammarion.

Cayrac-Blanchard (F.), 1973, *Le Parti communiste indonésien*, Paris, Presses de la FNSP.

Chariot (Jean), 1970, Du parti dominant, *Projet*, septembre-octobre, pp. 942-951.

Claude (Henri), 1961, *Gaullisme et Grand Capital*, Paris, Éd. Sociales.

Crick (Bernard), 1968, The elementary types of government, *Government and opposition*, Winter, pp. 3-20.

Dahl (Robert A.), 1966, *L'avenir de l'opposition dans les démocraties*, Paris, Sedeis.

Daix (Pierre), 1981, *L'avènement de la Nomenklatura. La chute de Khrouchtchev*, Bruxelles, Éditions Complexe.

Dallen (Alexander), Breslauer (Georges W.), 1970, *Political terror in Communist systems*, Stanford University Press.

Domenach (J.-L.), 1982, Alliance, conflit et parenté : le cas chinois, in *Pouvoirs*, 21, pp. 139-150.

[631]

Domenach (J. L.), 1984, *Chine : les marges du totalitarisme et l'alternative autoritaire*, Grenoble, Table ronde du II^e Congrès de l'AFSP, 25-28 janvier, L'autoritarisme aujourd'hui (multigr.).

Dowding (Keith M.), Kimber (Richard), 1983, The meaning and use of political stability, *European journal of political research*, septembre, pp. 229-241.

Dumont (Louis), 1966, *Homo Hierarchicus, Le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard.

Easton (David) *et al.*, 1966, *Varieties in political theory*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice Hall.

Eckstein (Harry), 1961, *A Theory of stable democracy*, Princeton, Princeton UP.

Eckstein (Harry), 1971, *The evaluation of political performance. Problems and dimensions*, Beverley Hill (Cal.), Sage publication.

Feierabend (Ivo K.) et Feierabend (Rosalind), 1973, The comparative study of revolution and violence, *Comparative politics*, avril, pp. 393-424.

Fejtó (Fr.), 1972, Histoire des démocraties populaires, I : *L'ère de Staline, 1945-1952*, Paris, Seuil, 2^e éd.

Felice (R. de), 1966, *Mussolini, il fascista I. La conquista del potere, 1921-1925*, Torino, Einaudi.

Finer (S. E.), 1962, *The man on horseback, The role of military in politics*, London, Pall Mall Press.

Fischer-Galati (Stephen), 1967, *The New Rumania : from people's democracy to socialist republic*, Cambridge (Mass.), Harvard UP.

Flanagan (Scott C.), 1973, Models and methods of analysis, in Almond (G.),

Flanagan (Scott C.), Mundt (R.), *Crisis, choice and change, historical studies of political development*, Little, Brown & Co.

Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1972, *Le gouvernement de Vichy, 1940-1942*, Institutions et Politiques, Paris, A. Colin.

Fossum (Egill), 1967, Factors influencing the occurrence of military coups d'État in Latin America, *Journal of Peace Research*, 3, pp. 228-251.

Furet (Fr.), 1979, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard.

Gallo (Max), 1969, *Histoire de l'Espagne franquiste*, Verviers, Marabout, 2 tomes.

Gallon Girardo (Gustavo), 1979, *Quince años de estado de sitio en Colombia (1958-1978)*, Bogota, Editorial America Latina.

Garces (Juan), 1976, *Allende et l'expérience chilienne*, Paris, Presses de la FNSP.

Georgel (Jacques), 1970, *Le franquisme, histoire et bilan, 1939-1969*, Paris, Le Seuil.

Gerassi (John) *et al.*, 1969, *Latin American radicalism*, Londres, Cape.

Gilhodes (P.), 1969, L'abstention électorale en Colombie, *Problèmes d'Amérique latine*, 12 (Documentation française), avril, pp. 57-63.

Grosser (Alfred), 1961, *La IV^e République et sa politique extérieure*, Paris, A. Colin.

Guérin (D.), 1936, *Sur le fascisme, 2 : Fascisme et Grand Capital*, Paris (nouv. éd., Paris, Maspero, 1965).

Guilherme dos Santos (Wanderley), 1980, A ciencia politica na America Latina (Notas preliminares de autocritica), *DADOS*, 23 (I), pp. 22-35.

Gurr (T. R.), 1968, Psychological factors in civil violence, *World Politics*, XX, pp. 245-278.

Hammer (D. P.), 1974, *URSS, the politics of oligarchy*, Hinsdale (Ill.), Dryden Press.

Hammond (Th.) *et al.*, 1975, *The anatomy of Communist take over*, New Haven, Yale University Press.

Hirschman (A. O.), 1973, The changing tolerance for income inequality in the course of economic development, *Quarterly journal of Economics*, novembre, pp. 543-566.

Hirschman (A. O.), 1979, The turn to authoritarianism in Latin America and the search for its economic determinants, in Collier (David) éd., *The New Authoritarianism in Latin America*, Princeton, Princeton University Press.

Hoffmann (Stanley), 1963, Paradoxes de la communauté politique française, in Hoffmann (S.) et al., *À la recherche de la France*, Paris, Seuil, pp. 7-138.

Horowitz (Irving), 1969, The norm of illegitimacy. The political sociology of Latin America, in Gerassi (J.), 1969.

Hough (J. F.), 1977, *The soviet union and the social science theory*, Cambridge (Mass.), Harvard UP.

[632]

Huntington (Samuel P.), 1965, Political development and political decay, *World Politics*, avril, pp. 386-430.

Huntington (Samuel P.), 1968, *Political order in changing societies*, New Haven, Yale University Press.

Huntington (Samuel P.), Moore (Clement H.) éd., 1970, *Authoritarian politics in modern society, the dynamics of established one party systems*, New York, Basic Books.

Hurwitz (L.), 1973, Contemporary approaches to political stability, *Comparative politics*, V, pp. 449-469.

Jouvenel (Bertrand de), 1963, *De la politique pure*, Paris, Calmann-Lévy.

Julliard (J.), 1968, *La IV^e République (1947-1958)*, Paris, Calmann-Lévy (« Pluriel »), nouv. éd.

Lavau (Georges), 1969, Le Parti communiste dans le système politique français, in *Le Communisme en France*, Paris, A. Colin.

Lavau (Georges), 1981, *À quoi sert le Parti communiste ?*, Paris Fayard.

Levine (Daniel H.), 1970, Venezuelan politics : past and future, in Bond (Robert) et al., *Contemporary Venezuela and its role in International affairs*, New York, New York University Press.

Leys (Simon), 1974, *Ombres chinoises*, Paris, UGE (Bibliothèque asiatique).

Linz (Juan), 1978, *The breakdown of democratic regimes : crisis breakdown and reequilibration*, Baltimore, J. Hopkins UP.

Linz (Juan), 1978, Fonctions et dysfonctions des élections non concurrentielles dans les systèmes autoritaires et totalitaires, in Hermet (Guy), Rouquié (Alain),

Linz (Juan), *Des élections pas comme les autres*, Paris, Presses de la FNSP, pp. 103-166.

Linz (Juan), 1979, Europe's Southern Frontier : Evolving Trends Toward What ?, *Daedalus*, Winter, pp. 175-209.

Lipset (Seymour Martin), 1963, *L'homme et la politique*, Paris, Le Seuil, coll. « Esprit ».

Lotarski (Suzanne), 1975, The communist takeover in Poland, in Hammond (Th.) *et al.*, *The anatomy of communist takeovers*, New Haven, Yale UP, pp. 339-367.

Marcou (Lily), 1982, *Une enfance stalinienne*, Paris, PUF. Martins (H.), 1968, Portugal, in Woolf (S. J.) *et al.*, *European Fascism*, Londres, New York, Weidenfeld & Nicholson.

Mathias (G.), Salama (P.), 1983, *L'État surdéveloppé. Des métropoles au Tiers Monde*, Paris, La Découverte.

Matta (R. da), 1983, *Carnaval, bandits et héros, ambiguïtés de la société brésilienne*, Paris, Le Seuil.

Meynaud (J.), Lancelot (A.), 1962, *Les attitudes politiques*, Paris, PUF.

Meynaud (J.), Lancelot (A.), 1965, *La participation politique*, Paris, PUF.

Michel (Patrick), 1984, *Le système polonais et ses acteurs*, Grenoble, Table ronde du II^e Congrès de PAFSP, 25-28 janvier. L'autoritarisme aujourd'hui (multigr.).

Morlino (Leonardo), 1980, *Corne cambiano i regimi politici, strumenti di analisi*, Milano, Franco Angeli Editore.

Morse (Richard W.), 1965, Toward a theory of Spanish American Government, in Hamill (Hugh), *Dictatorship in Spanish America*, New York, 1965.

Mouzelis (Nicos), 1978, Class and clientelist politics : the case of Greece, *Sociological review*, November.

Mouzelis (Nicos), 1979, *modern Greece : facets of underdevelopment*, Londres, Mac Millan.

Needler (Martin C.), 1968, *Political development in Latin America. Instability, violence and evolutionary change*, New York, Random House.

Nicolet (Claude), 1982, La dictature à Rome, in Duverger (Maurice) *et al.*, *Dictatures et légitimité*, Paris, PUF, pp. 69-82.

Njaim (Humberto) *et al.*, 1975, *El sistema politico venezolano*, Caracas, Universidad Central de Venezuela.

O'Donnell (Guillermo), 1973, *Modernisation and Bureaucratic Authoritarianism studies in South american politics*, Berkeley (California), Institute of International studies, University of California.

O'Donnell (Guillermo), 1975, *Reflexiones sobre las tendencias generales de cambio en el Estado Burocratico-autoritario*, Buenos Aires, CEDES Documento (multigr.).

Olson (Mancur), 1963, Rapid growth as a destabilizing force, *Journal of Economic History*, XXIII, December, pp. 523-534.

Organski (A. F. K.), 1973, *The stages of political development*, New York, Knopf.

Palma (Giuseppe di), 1983, *Elections in Societies with an Authoritarian past*, San José (Costa Rica), Conference on Elections and Democracy in Central America, July, pp. 27-30 (multigr.).

Paxton (Robert O.), 1973, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Le Seuil.

Poulantzas (N.), 1970, *Fascisme et dictature. La III^e Internationale face au fascisme*, Paris, Maspero.

Poulantzas (N.), 1975, *La crise des dictatures : Portugal, Grèce, Espagne*, Paris, Seuil-Maspero.

Putnam (R. D.), 1967, Toward explaining military intervention in Latin America, *World Politics*, 20 (I), pp. 83-110.

Pye (Lucien W.), Verba (Sidney) *et al.*, 1965, *Political culture and political development*, Princeton, Princeton University Press.

Remmer (Karen), Merks (Gilbert), 1982, Bureaucratic-authoritarianism revisited, *Latin American Research Review*, XVII, 2, pp. 3-40.

Rémond (René), 1983, *Le retour de de Gaulle*, Bruxelles, Éd. Complexe.

Rose (Richard), 1977, Dynamic tendencies in the authority of regimes, *World politics*, juillet, pp. 602-628.

Rossiter (Clinton), 1948, *Constitutional dictatorship. Crisis government in modern democracies*, NY, Harcourt, Brace & World.

Rouquié (Alain), 1978 *a*, *Pouvoir militaire et société politique en République argentine*, Paris, Presses de la FNSP.

Rouquié (Alain), 1978 *b*, L'analyse des élections non concurrentielles : contrôle clientéliste et situations autoritaires, in Hermet (G.), Rouquié (A.), Linz (J.), *Des élections pas comme les autres*, Paris Presses de la FNSP, pp. 59-100.

Rouquié (Alain), 1982, *L'État militaire en Amérique latine*, Paris, Le Seuil.

Rouquié (Alain), 1984, *L'autoritarisme aujourd'hui : nouvelles formes, nouvelles approches*, Rapport introductif, Grenoble, Table ronde du II^e Congrès de l'AFSP, 25-28 janvier (multigr.).

Rouquié (A.), Sidicaro (Ricardo), 1983, États autoritaires et libéralisme économique en Amérique latine : une approche hétérodoxe, *Revue Tiers Monde*, 93, janvier-mars, pp. 105-113.

Russett (Bruce M.) *et al.*, 1963, *World handbook of political and social indicators*, New Haven.

Rustow (Dankwart), 1967, *A world of nations (problems of political modernization)*, Washington (DC), The Brookings Institution.

Schlesinger (Arthur M. Jr.), 1966, *Les mille jours de Kennedy*, Paris, Denoël.

Schmitter (Ph.), 1977 *a*, Paths to political development in Latin America, in Chalmer (Douglas) *et al.*, *Changing Latin America, Proceedings of the Acad. of Pol. Science*, Columbia University.

Schmitter (Philippe), 1977 *b*, Portée et signification des élections dans le Portugal autoritaire (1933-1974), *Revue française de Science politique*, février, pp. 92-122.

Schoenbaum (David), 1979, *La révolution brune. La société allemande sous le III^e Reich*, Paris, Laffont.

Siegfried (André), 1956, *De la III^e à la IV^e République*, Paris, Grasset.

Skilling (H. G.), 1966, Interest groups and communist politics, *World Politics*, avril, pp. 435-451.

Skocpol (Theda), 1979, *States and social revolutions (a comparative analysis of France, Russia and China)*, Cambridge, Cambridge University Press.

Soboul (Albert), 1959, *Les soldats de l'an II*, Paris, Le Club français du Livre.

Tigris (Pavel), 1975, The Prague Coup of 1948 : the elegant takeover, in Hammond (Thomas T.) *et al.*, *The anatomy of communist takeovers*, New Haven, Yale UP, pp. 410-435.

Wiarda (Howard), 1973, Toward a framework for the Study of Political Change in the Iberic-Latin Tradition : the Corporative model, *World Politics*, janvier, pp. 205-235.

[634]